

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

§ § § § § §

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du lundi 12 avril 2021, s'est réuni le 19 avril 2021, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Anne LEHENANFF, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Michel GILLET, Nadine DUCLOUX, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTIOUS, Patrick MAHEOCHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, François RIOU

Pouvoirs :

Marie-Odile BRIAND a donné pouvoir à Mme LEHENANFF
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à M. AZGAG
Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

Marie CLEQUIN, Maxime HUGÉ

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2021

M. UZENAT : Nous regrettons que les commissions municipales ne fonctionnent pas de la même façon qu'à l'agglomération puisque le Président a mis en place des commissions en visioconférence le temps des restrictions sanitaires. Cela fonctionne très bien d'autant plus qu'il y a moins d'élus à la ville qu'à l'agglomération.

M. LE MAIRE : Pas de souci, si nous devons y être obligés, nous ferons ces commissions en visio conférence.

Mme MONNET : Je ne pense pas avoir reçu les documents qui m'avaient été promis lors du précédent conseil municipal sur la liste des arrêts de bus de mise en accessibilité donc peut-être que j'ai raté un mail ; je pensais peut-être le trouver justement dans l'envoi du PV du précédent conseil mais il n'en ait rien donc je réitère ma demande.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, nous aurions dû vous les fournir.

Conformément au règlement intérieur seront évoquées en fin de séance, la proposition de délibération déposée par Monsieur François RIOU ainsi que le vœu déposé par Monsieur Guillaume AUFFRET.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

SECRETARIAT GENERAL

Action Coeur de Ville - OPAH RU - Convention

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

Conformément aux orientations de la convention cadre Action Cœur de Ville, Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) et la Ville de Vannes ont conduit en 2019 et 2020 une étude visant à connaître l'état et le fonctionnement du parc de logements privés du centre-ville. Au vu des enjeux sociaux et patrimoniaux repérés, un projet d'intervention publique a été élaboré sous la forme d'une opération d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) d'une durée de cinq ans (2021-2026). Ce dispositif s'articule autour d'un accompagnement de proximité à disposition des ménages et des propriétaires et d'une action volontariste afin d'adapter et d'améliorer l'habitat existant tout en diversifiant l'offre de logements du centre-ville et de lutter contre la vacance. Les objectifs globaux portent sur la rénovation d'environ 445 logements pour un coût total estimé à environ 15 millions d'euros.

Les participations publiques pour le financement de l'opération s'établissent de la façon suivante :

- ANAH : 3 200 000 € ;
- Commune : 2 600 000 € ;
- GMVA : 1 080 000 € ;
- Banque des Territoires : 300 000 €.

La ville intervient principalement au titre de ses compétences en urbanisme et patrimoine (ravalement de façades) et GMVA au titre de sa compétence en matière d'habitat (lutte contre l'habitat indigne).

La mise en œuvre de cette opération nécessite d'approuver le projet de convention à conclure entre les partenaires signataires. Ce document précise le périmètre d'intervention, les enjeux locaux, les différents volets d'action, les engagements quantitatifs et financiers des partenaires ainsi que les modalités de pilotage et d'animation.

Débat

Mme LE PAPE : C'est véritablement une opération très importante qui permet à la fois de rénover le centre-ville, d'améliorer la beauté de notre ville avec la rénovation des façades, mais aussi de lutter contre l'habitat indigne, d'aider les propriétaires ou les copropriétés à entreprendre des travaux qui sont souvent lourds et demandent beaucoup d'expertise. La ville est là pour les accompagner. Cela permet aussi de conforter l'emploi, non délocalisable. Cette opération est en tout point positive et intéressante pour notre ville.

M. UZENAT : Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cette convention, notamment dans le cadre de l'agglomération. Cette convention s'inscrit dans le cadre du programme local de l'habitat qui a été voté par la précédente majorité communautaire et qui prévoyait ce type de prestation pour la résorption de la vacance du logement. C'est une opération bienvenue et fixée par l'ANAH. On peut tomber d'accord sur le fait qu'il y a entre 2500 et 3000 logements vacants à Vannes. 60 % de cette vacance se concentre sur le grand centre-ville et le grand quartier gare, chiffres plus ou moins confortés dans cette étude en fonction des périmètres retenus et de la qualité de la vacance. Sur l'offre de logements abordables à Vannes, voici quelques chiffres démontrant l'augmentation de près de 17 % des prix immobiliers entre 2014 et 2017 sur le centre-ville. C'est très significatif avec des prix au mètre carré qui peuvent donner le vertige dans l'ancien de 3 à 4000 € le mètre carré, dans le neuf rarement en dessous de 5 000 €, voire même au-delà de 10 000 € dans les programmes d'exception. Ce sont quand même des prix quasiment parisiens, voire au-delà et donc cette réalité-là ne doit pas

être sous-estimée. Cela s'applique aussi pour le logement en location. J'ai eu des témoignages de personnes qui mettaient leurs propriétés en location le dimanche matin et avaient reçu une centaine de réponses dans la journée du dimanche, des visites programmées dès le lundi, et les personnes qui venaient visiter le bien proposaient plus cher que le loyer. Il y avait une enchère. Il ne faut pas généraliser mais malgré tout, c'est un phénomène qui existe et qui pénalise désormais, y compris les classes moyennes. C'est un sujet extrêmement difficile. Il y a plusieurs pistes évoquées dans cette convention qui nous semblent intéressantes. La rénovation de 445 logements sur cinq ans va dans le bon sens même s'il faut relativiser. La moitié de ces 445 logements est censée faire l'objet d'une opération de ravalement de façade. Ça limite quand même l'ampleur du sujet. Et puis sur les logements vacants, donc objectif sur 5 ans, c'est 100 logements vacants remis sur le marché. Sauf que l'on ne sait pas si on parle précisément de logements vacants depuis plus de deux ans auquel cas cela fait un tiers. Ensuite dans cette convention, il est aussi rappelé l'insuffisance des grands logements pour les familles et le problème du logement social. Lors d'un précédent conseil, Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé à faire examiner par la commission compétente notre proposition d'abaissement de ce solde qui est aujourd'hui fixé à 20 logements.

M. LE MAIRE : Oui cela a été vu en commission logement et vous êtes représenté dans toutes les commissions municipales.

M. UZENAT : Une information aurait pu nous être diffusée car, au-delà du fonctionnement normal, avec une moindre représentation que la majorité en commissions, sans visioconférence, la moindre des courtoisies eut été un mail, un courrier pour de me dire la position prise sur ce sujet. Pour mémoire et à propos de l'office foncier solidaire, tous les groupes politiques portaient ce projet. Où en êtes-vous entre la ville, l'agglomération et quel calendrier d'avancement ? Et concernant les deux derniers points déjà soulevés par le passé avec le problème des indicateurs. Aujourd'hui dans le document, on n'a pas d'objectifs de sortie, notamment sur le taux de vacance. Quel pourcentage on se fixe à horizon de cinq ans ? parce que dans l'intervalle, il y aura la construction de nouveaux logements donc potentiellement de nouveaux logements vacants. Ce point-là est important. Et puis la participation publique est d'après les chiffres donnés réévaluée à un peu plus de 7 millions d'euros de participation publique avec près de 2 millions de crédits d'ingénierie, près de 30 % de l'enveloppe. Nous approuvons évidemment cette délibération parce que nous considérons que l'initiative et cette action vont dans le bon sens mais cela nous semble trop peu au regard des objectifs. Nous espérons que la ville comme l'agglomération seront pleinement mobilisées pour faire en sorte de répondre aux attentes des habitants de notre territoire.

M. AUFFRET : Nous nous félicitons de l'avancée de ce projet au long cours. Avec cette nouvelle convention que nous allons voter, nous allons rénover 445 logements et remettre sur le marché, une centaine de logements et tout cela dans les cinq ans. Pour notre ville où il est devenu de plus en plus difficile de se loger, c'est une avancée très positive. Notons par ailleurs avec intérêt ce qui était aussi déjà mentionné l'effet de levier dont bénéficie notre commune. Sur les 15 millions d'euros de coût total, la ville n'en déboursa que 2,6 et je tiens à souligner ici l'action gouvernementale en faveur de Vannes avec ce programme action cœur de ville. Il permet la, nécessaire mais coûteuse, rénovation de notre centre historique. Je souhaite revenir maintenant à notre dernier conseil. Nous avons alors discuté de la consultation sur les mobilités des intérêts et des Vannetais en centre-ville. Avec ces rénovations et la mise sur le marché de ces logements vacants, de nouveaux habitants viendront s'installer. Ils participeront à l'animation commerciale, à l'animation événementielle du centre-ville. Ils demanderont aussi pour certains à pouvoir garer leur voiture ou leur vélo. Il est vrai que le PLU n'oblige pas, n'exige pas de réfléchir à des emplacements de stationnement dans des cas de rénovation. Toutefois, dans ce cas présent, puisque l'on parle de rénovation assez massive, une centaine de nouveaux habitants, de nouveaux foyers viendront y habiter. Qu'avez-vous prévu pour le stationnement de ces nouveaux futurs habitants du centre-ville ?

M. RIOU : Cette opération est construite sur la base d'objectifs pertinents et de méthodes mobilisatrices. Mais elle va être engagée alors que, malgré les promesses faites, l'office foncier solidaire n'est toujours pas créée, limitant ainsi la capacité de la ville et de GMVA à profiter du droit de préemption urbain renforcé, porte ouverte aux promoteurs immobiliers.

Par ailleurs, en décidant de sous-traiter à un prestataire privé la mission stratégique de suivi de l'animation de l'OPAH RU (article 6.2.1 de la convention) le choix est fait de désarmer la puissance publique. Le fait de confier une telle mission aussi stratégique à un prestataire, montre ou illustre à quel point le fait de désarmer la puissance publique et les compétences au sein de celle-ci conduit à systématiquement faire appel au privé.

Mme LE PAPE : Concernant la vacance, c'est 100 logements par rapport aux 440 identifiés, ¼ des logements, donc c'est quelque chose d'important. La typologie actuelle est essentiellement aux T1 et T2 et la priorité est de favoriser les T3 pour faire venir des familles ou au moins des couples avec un enfant. Concernant l'organisme de foncier solidaire, nous travaillons sur ce point à l'agglomération quasiment chaque semaine avec le vice-président en charge de l'habitat et du logement, et avec tout le service dédié à l'habitat et au logement de l'agglomération. C'est un sujet complexe et qui a été vu à plusieurs reprises en commission aménagement de l'agglomération. Je sais que ce sujet a été présenté en bureau des maires à l'agglomération et je suis même convaincue qu'il verra le jour avant la fin de l'année 2021. Petit détail sur la commission, j'ai pris l'initiative moi-même à la fin de la commission Aménagement Urbanisme de répondre que nous avons consulté les différents partenaires et les bailleurs sociaux concernant l'abaissement et la pertinence de l'abaissement du seuil de logements sociaux. J'ai fait une réponse détaillée à Monsieur Poirier ; effectivement je n'ai pas pris la peine de vous en faire une réponse écrite car je pensais que la communication sera faite à l'intérieur de votre groupe. En ce qui concerne le stationnement, effectivement il n'est pas obligatoire dans ce type d'opération. On s'aperçoit qu'il y a véritablement un changement de façon de vivre la ville et en particulier le centre-ville. Les gens qui souhaitent habiter dans l'hyper centre, dans l'intramuros, savent qu'ils ne vont pas pouvoir garer leur voiture au pied de leur appartement, comme s'ils habitaient en première ou deuxième couronne. Ce sont de véritables choix de vie. De plus cela concerne aussi des personnes âgées qui ont renoncé à la voiture et se déplacent en transport en commun ou à pied et/ou des étudiants ; des publics qui ne sont pas forcément attachés à la voiture. Par ailleurs et concernant la sous-traitance de cette mission, je souligne que c'est une mission extrêmement lourde qui fait appel à des compétences très précises, très ciblées, et qui prend énormément de temps. Nous n'avons pas en interne les ressources nécessaires pour conduire ce genre de mission. Les agents de la ville, comme ceux de l'agglomération sont là pour donner le cadre et les objectifs. Les cabinets spécialisés dans ces domaines font très bien leur travail et je ne vois pas à quel titre on ne ferait pas appel à eux.

M. AUFFRET : Ma question portait aussi sur les vélos et je pense qu'il faut avoir une réflexion double car ces gens-là ne se déplaceront pas qu'en bus ou à pied.

M. LE MAIRE : Moi qui inaugure souvent de nouveaux immeubles à travers les bailleurs sociaux, je vois ceux qui font le choix d'habiter en cœur de ville dans son immédiate proximité. Ils font le choix de ne plus avoir qu'un seul véhicule ou l'absence de véhicule par couple et recherchent de nouveaux modes de déplacement. Je rappelle que les parkings privés autour offrent des possibilités d'abonnement aux familles et il y a aussi des parkings gratuits à proximité immédiate du centre-ville. C'est un choix, il y a des contraintes mais il y a aussi beaucoup d'avantages. Pour les vélos, il y a le système de vélos en libre-service porté par GMVA, et on verra si à l'avenir s'il est étendu ou remplacé par d'autres systèmes. Monsieur ARS me signale que l'on a en cœur de ville, des garages fermés sécurisés prévus pour les vélos. Je partage l'optimisme de Mme LE PAPE sur l'OFS, il y a un vrai travail qui est fait par Hortense LE PAPE et les services. On aimerait que l'OFS soit porté par Vannes Golfe Habitat, opérateur social. J'ai bon espoir comme Mme LE PAPE que l'on puisse arriver à une délibération à GMVA avant la fin d'année 2021.

M. UZENAT : Si c'est intercommunal, cela nous semble aller dans le bon sens et c'est une bonne nouvelle si le lancement peut être initié avant la fin de cette année. Sur les précisions apportées par votre adjointe : les T3 évidemment, ça va dans le bon sens, mais encore une fois les grands logements, c'est au-dessus du T3. Pour les familles, cette difficulté-là, elle demeure. Alors je rejoins les précisions que vous apportiez par rapport aux mobilités, mais se rend d'autant plus nécessaire le développement des voies réservées aux bus. On pourra d'autant plus facilement faire accepter par nos concitoyens la réduction du parc automobile que l'offre de services de transport en commun sera évidemment beaucoup plus adaptée à leurs besoins, leur réalité en termes de fréquence de régularité.

Les deux vont de pair, nous en sommes absolument convaincus et donc nous espérons que là aussi l'agglomération avec la ville permettra à ce sujet d'avancer.

Enfin sur les taux de logements sociaux, en l'occurrence, nous avons proposé 8 mais on a dit qu'on était ouvert. Cet abaissement, il nous semble de toute façon techniquement tout à fait possible et politiquement éminemment souhaitable. Régulièrement, vous intervenez pour dire que c'est aux élus, à la volonté politique de tracer un chemin. J'imagine que vous avez sollicité Vannes Golfe Habitat, Bretagne Sud habitat a priori, ce sont les 2 qui ont dû être contactés. Donc moi je suis preneur de tous ces éléments et que la réflexion puisse être poursuivie. Nous profiterons d'un bordereau pour remettre ce sujet au vote.

M. LE MAIRE : Je vous rejoins sur le fait que le T3 n'est pas un logement familial. Je pense que par le passé, sans doute n'avons-nous pas été suffisamment direct avec les promoteurs pour avoir plus T4 voire de T5 au sein de notre parc. Depuis quelques mois, nous avons changé de braquets sur ce sujet.

M. UZENAT : Donc je comprends entre les lignes que le conseil d'administration de VGH a été sollicité ? Si c'est une décision prise collectivement, je suis preneur.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de décision, c'est une remontée des élus qui siègent régulièrement à VGH sur la question que vous aviez posée et à laquelle je n'avais pas d'opinion arrêtée.

En réponse à M. RIOU sur le nombre de logements. Il faut savoir que le gouvernement attribue chaque année à chaque région française un nombre de PLAI, PLUS, PLUI ... Ensuite au niveau du Préfet de région, il y a une redistribution par EPCI, redistribution annuelle donc qui peut changer d'année en année, selon le nombre d'octrois faits par le gouvernement à chaque région.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

STATIONNEMENT

Forfait post-stationnement - Rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

Mme Monique JEAN présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'usager ne règle plus un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation du domaine public. En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant, l'usager ne commet plus une infraction, mais doit s'acquitter du paiement d'un Forfait Post Stationnement (FPS). Les usagers qui souhaitent contester le bien-fondé du FPS doivent formuler, en premier niveau, un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la ville.

Il est proposé de prendre acte des éléments détaillés du rapport sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires reçus au cours de l'année 2020.

Débat

M. LE MESTRE : Je profite de ce bordereau, que nous approuverons évidemment, pour évoquer le stationnement des personnes handicapées. Depuis 2015, le stationnement pour les personnes handicapées est gratuit. Je ne doute pas que les personnels en charge de ces contrôles à la ville de Vannes appliquent sans défaut cette réglementation, toutefois nous constatons qu'il existe encore, sur certains parkings de la ville, des panneaux qui indiquent sur ces places handicapées, que le paiement à l'horodateur est nécessaire. A moins qu'il n'y ait une raison particulière au maintien de ces panneaux, nous vous demandons, Monsieur Le Maire, de faire retirer ces panneaux qui prêtent à confusion.

M. LE MAIRE : S'il y en a, ils vont être retirés évidemment. La ville de Vannes avait pris cette décision un an avant que la loi ne l'impose. Vous me direz où sont les panneaux mais j'ai une petite idée, je pense au parking des trente.

M. RIOU : Ne pas payer son stationnement, n'est plus une infraction puisque l'objectif est d'alléger les tâches de la police qui a sans doute autre chose à faire que de mettre des PV, par des opérations de modernisation des applications de gestion. Ceci dit, on est bien dans un contexte de sous-traitance, et il ne fait pas la preuve de plus d'efficacité que la fonction publique et dans ce cas c'est spectaculaire. Comment peut-on expliquer qu'on atteigne un taux de recours justifié de 60 % ? C'est-à-dire que 60 % des 579 recours exprimés s'avèrent fondés, soit pour paiement avéré soit pour non dépassement de temps. C'est considérable et ce n'est pas le signe d'une efficacité.

Mme JEAN : Beaucoup de personnes peuvent justifier du ticket lorsqu'ils font leur recours. Les recours sont traités au cas par cas.

PREND ACTE

VILLE DE VANNES - BILAN 2020

Recours administratifs préalables obligatoires - Stationnement payant

cf décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 article 2,
Relatif aux informations devant figurer dans le rapport annuel prévu à l'article R. 2333-120-16

« Dénomination de la commune	Commune de VANNES
-------------------------------------	--------------------------

Moyens humains (nombre d'équivalents temps plein) consacrés au traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)	0.75 ETP
--	-----------------

Moyens financiers consacrés au traitement des RAPO	Frais personnel :	29 330 €
	coût postal :	497 €

Indicateurs relatifs au traitement des RAPO.

	NOMBRE total de RAPO reçus	DÉLAI moyen de traitement en jours	NOMBRE de décisions explicites	NOMBRE de décisions implicites	NOMBRE de décisions d'irrecevabilité (2)	NOMBRE de RAPO rejetés	NOMBRE de RAPO admis (avis de paiement annulés ou rectifiés)	NOMBRE de décisions de rejet rendues par la commission du contentieux du stationnement payant	NOMBRE de décisions d'annulation rendues par la commission du contentieux du stationnement payant
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	494	22,59	494	0	0	196	298	(1)	(1)
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune	85	13,48	85	0	0	30	55	(1)	(1)
Ensemble des RAPO formés	579	22,56	579	0	0	226	353	40	3

(1) : Détail non communiqué par la CCSP

(2) : Tous les dossiers ont été examinés sur le fonds

Analyse des motifs d'irrecevabilité des recours, de rejet des recours ou d'annulation de l'avis de paiement initial

	NOMBRE total	NOMBRE concernant des usagers résidant dans la commune	NOMBRE concernant des usagers résidant en dehors de la commune
<u>Motifs de contestation du forfait post-stationnement</u>			
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	188	38	150
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	27	4	23
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	4	0	4
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0	0
Autres	360	43	317
<u>Motifs d'irrecevabilité du RAPO (1)</u>			
Le requérant n'a pas intérêt à agir			
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement			
Le requérant ne produit aucun motif			
Le requérant est hors délai			
Autres			
<u>Motifs de rejet du RAPO</u>			
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	77	8	69
Le forfait post-stationnement était fondé	0	0	0
Autres	149	22	127
<u>Motifs d'annulation</u>			
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	172	37	135
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	5	0	5
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	0	0	0
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0	0
Verbalisation malgré gratuité temporaire	2	0	2
Avis de paiement comportant des erreurs	15	2	13
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	0	0	0
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	51	9	42
Autres	108	7	101

(1) : Tous les dossiers ont été examinés sur le fonds

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES JURIDIQUES

Délégation de Service Public - Parking République - Avenant - Restructuration du délégataire

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :

Cette délégation de service public est attribuée depuis juin 1995 à la SNC Effiparc Bretagne, filiale à 100 % de la société Indigo Infra du groupe INDIGO.

Par courrier en date du 21 janvier 2021, Effiparc Bretagne nous informe de sa volonté de simplification des structures juridiques du groupe INDIGO, impliquant une opération de restructuration interne et entraînant la transmission universelle du patrimoine de la SNC au profit de son actionnaire unique Indigo Infra, SAS au capital de 192 533 360 €.

L'opération entraîne de facto la substitution d'Indigo Infra à la SNC Effiparc Bretagne au sein du contrat de délégation pour le parking de la République. Indigo Infra reprend tous les droits et obligations qui y sont liés, cette opération n'entraîne, dans les faits, aucun autre changement.

Considérant que l'article 40 du contrat nécessite d'autoriser cette opération par délibération du conseil municipal et de conclure un avenant de transfert au contrat, il est proposé d'approuver l'avenant n° 8 précisant les modalités de transmission universelle de patrimoine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHES PUBLICS

Groupement de commandes Ville - GMVA - Travaux avenue du Maréchal Juin

M. François ARS présente le rapport suivant :

Compte tenu de l'état actuel de la structure de la chaussée, il apparaît nécessaire de requalifier l'avenue du Maréchal Juin, sur le secteur compris entre le giratoire du Racker et la rue des Salines. A l'occasion de cette requalification, les arrêts de bus seront mis en accessibilité et de nouveaux plateaux ralentisseurs seront créés. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - GMVA doit, pour sa part, réhabiliter les réseaux d'assainissement sur 650 mètres linéaires.

L'opération globale est estimée à hauteur de 755 000 €HT dont 355 108,16 €HT pour la Ville de Vannes et 399 891,24 €HT pour GMVA, étant précisé que les frais généraux communs aux deux entités seront répartis au prorata du coût des travaux de chacune des personnes morales au regard du coût total du projet. La réalisation des travaux, prévue pour une durée de 3.5 mois, est programmée à compter du mois de septembre 2021.

Compte tenu des contraintes de circulation, des caractéristiques géométriques et de l'interconnexion des deux projets, les travaux routiers et de réseaux doivent être réalisés concomitamment pour optimiser les interventions et limiter au maximum la gêne aux usagers. Dans la perspective de la réalisation de ces deux projets, et dans le cadre des dispositions du code de la commande publique, la Ville de VANNES et GMVA envisagent la création d'un groupement de commandes. Ce groupement de commande permettrait d'une part, de coordonner pleinement les actions entre GMVA et la Ville et, d'autre part, d'optimiser les coûts de l'opération et d'en prévoir la répartition en toute transparence.

Débat

Mme MONNET : Les travaux de voiries amènent nécessairement à inclure les travaux des réseaux associés, sous et sur voiries. Ce bordereau nous propose d'approuver l'ensemble des travaux de requalification de l'avenue du Maréchal Juin, travaux qui englobent la structure de la chaussée, la mise en accessibilité des arrêts de bus, mais aussi les réseaux d'assainissement dont la compétence est aujourd'hui à l'agglomération. Le groupement de commande est en ce sens une évidence ainsi que la répartition financière entre les deux collectivités. Sur la répartition financière, je m'étonne de ce qui nous est proposé, et plus précisément pour la partie de la mise en accessibilité des arrêts de bus. Lors du dernier conseil municipal, vous aviez confirmé que nous étions en total désaccord sur la prise en charge de la mise en accessibilité des arrêts de bus pour moitié par la ville de Vannes, et l'autre moitié par l'agglomération, et là, vous financez à 100%, Pouvez-vous m'indiquer si vous êtes finalement revenu sur votre décision de faire intégralement porter la mise en accessibilité de vos arrêts de bus par l'agglomération ?

Deuxième question : s'il est judicieux de faire les travaux de voiries et d'assainissement d'une façon concomitante, d'une part pour limiter la gêne aux usagers, on sait aussi que le citoyen, à raison, ne

comprend pas lorsqu'une voirie refaite récemment doit ultérieurement être soumise à de nouveaux travaux. Or, il semble que l'effacement des réseaux n'a pas été inclus dans cette phase de travaux, alors que cette avenue est dans un secteur touristique et attractif de la ville, reliant le Parc du Golfe à Conleau. Ces travaux d'effacement des réseaux devraient, à notre avis, être inclus dans cette phase. Pour cette raison, nous nous abstenons sur ce bordereau.

M. RIOU : Cette délibération est double et mêle deux préoccupations différentes. Si je n'ai aucun état d'âme à approuver la constitution du groupement de commandes, je ne peux pas approuver le projet, qui est présenté aujourd'hui sans autre concertation préalable que l'examen en commission Climat, Biodiversité, Aménagement et Mobilités du 6 avril dernier. Cette opération est engagée pour un montant conséquent, et va générer des nuisances importantes pendant plusieurs mois. Elle affecte une voie dont certes, l'état actuel justifie une requalification importante, mais qui souffre d'un autre défaut majeur. Cette voie est dangereuse car trop étroite pour supporter le trafic actuel : véhicules particuliers, transports en commun, utilitaires divers, deux-roues et piétons. Or aucune piste de solutions n'est avancée dans le projet, sauf la création de plateaux ralentisseurs et la mise aux normes des arrêts de bus. Pourtant, d'autres hypothèses auraient pu être étudiées : passage du tronçon en sens unique, modification des tracés des lignes de bus, spécialisation des trottoirs actuels entre usages piétonniers et usages cyclistes. Par ailleurs, cette opération n'englobe pas l'effacement des pylônes électriques, alors qu'ils constituent une gêne majeure pour la circulation piétonne sur les trottoirs. La non prise en compte de l'amélioration de la sécurité, et le non effacement des pylônes conduiront inévitablement à revenir à brève échéance sur ce secteur, et à dégrader les revêtements qui vont être refaits à l'automne. Cette opération est, dans sa conception, une occasion gâchée. Nous nous y opposons, à la fois parce qu'elle constitue une mauvaise utilisation des fonds publics, et parce qu'elle a été conçue sans consultation préalable sérieuse des usagers.

M. POIRIER : Cela fait des années que la chaussée du Maréchal Juin, après le giratoire du Racker vers la presqu'île de Conleau, est très dégradée et qu'il faille faire enfin des travaux est une évidence. Cependant, le réaménagement de l'avenue du Maréchal Juin du Racker à l'île de Conleau a été abordé en conseil de quartier Sud-Ouest Conleau en décembre 2019. Ce conseil a réfléchi, proposé une méthode de réflexion et esquissé des solutions, par exemple la réalisation d'une chaussée à voie centrale banalisée, appelée aussi chaucidou. Une réunion devait être organisée avec l'adjoint aux espaces publics et aux mobilités urbaines et les services techniques, à ma connaissance, elle n'a pas eu lieu. Nous le regrettons et constatons que cette absence de concertation conduit à un projet limité, ne répondant pas aux attentes et prenant très mal en compte les mobilités douces. Le projet est incomplet car il ne réalise pas l'effacement des réseaux. Je sais que c'est l'avis des Vannetais, car cette demande a été exprimée depuis plusieurs années, à plusieurs reprises en réunion de quartier à laquelle vous aviez répondu par l'affirmative. D'où notre surprise lors de la présentation de ce sujet en commission municipale qui n'envisage pas l'enfouissement des réseaux. Nous demandons l'enfouissement des réseaux sur les 950 mètres de l'avenue, du Racker à la rue Jean-François de Surville pour 4 raisons : l'engagement pris en réunion publique, la sécurité, des raisons esthétiques et de qualité du paysage urbain. Nous comprenons bien que l'effacement des réseaux ne peut pas se faire partout, mais cette section de l'avenue du Maréchal Juin est bien particulière car il n'y a plus que cette portion de moins d'un kilomètre avec des poteaux et des lignes. Ensuite, cette section sert à la fois aux habitants de Conleau, aux Vannetais et aux touristes qui se dirigent vers le camping, les sentiers côtiers ou la station balnéaire de Conleau. J'ajoute que cette avenue fait partie des axes à aménagements végétalisés comme mentionné au point 22 sur la modification du plan local d'urbanisme. Enfin, en supprimant ces poteaux, on s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, car, la bonne nouvelle, c'est que ces poteaux sont recyclables, après concassage, ils peuvent servir comme sous-couche de voirie. Pour toutes ces raisons, il faut d'abord une réelle concertation avant d'engager les travaux et il faudra bien enfouir les réseaux dans cette voie, à court ou moyen terme. Alors Monsieur le maire, prenez la décision de le faire maintenant.

M. LE MAIRE : Monsieur POIRIER, j'ai pris l'engagement, en réunion de quartier effectivement, d'enterrer les réseaux rue René Roeckel suite à la vente par la ville de l'ancienne école rue René Roeckel, pour un immeuble d'habitation qui a été livré il y a maintenant quelques mois. Les travaux d'enfouissement à ma connaissance ont dû être fait dans cette rue. J'avais un doute sur le fait que j'ai pris cet engagement en réunion publique sur l'avenue Maréchal Juin et j'ai fait vérifier par les services

techniques présents à chaque réunion si un engagement avait été pris. Ce n'ai pas le cas car je n'ai pas pris d'engagement en réunion publique sur ce sujet.

Par ailleurs, je vous rappelle que j'ai toujours été clair sur la prise en charge des arrêts de bus par la ville, à savoir quand elle est le fait générateur, elle paye, ce qui est le cas ici.

M. ARS : Je ne pensais pas qu'il y aurait autant de débat, sur le sujet de cette rue du **Maréchal Juin**. Je vous rappelle quand même qu'à l'origine, il s'agit du chemin de Conleau et que c'est une rue à géométrie variable. Pour exemple, la première partie de cette rue, du giratoire de Racker jusqu'au premiers commerces : il ne peut y avoir aucun stationnement sur la voirie parce que c'est un espace très contraint, avant de s'élargir. Si l'on prend des mesures sur une certaine partie de la rue (agrandissement des trottoirs, piste... etc), ensuite prolongées sur l'ensemble de la rue, on s'aperçoit qu'il y a un rétrécissement. Cela aurait pour effet une piste discontinue ou des trottoirs **rétrécis**. Concernant la concertation, nous avons fait récemment une réunion avec les commerçants. Je vous rappelle que les contraintes actuelles dues à la pandémie n'autorisent pas les réunions publiques. On a pris du retard mais on oublie un peu vite que l'année dernière tout s'est stoppé du fait du confinement. Concernant l'enfouissement, je suis au regret de vous dire que lorsque nous refaisons une rue, nous ne retirons pas **systematiquement** l'ensemble des réseaux. C'est faux aussi d'imaginer que l'on y reviendra dans peu de temps. Enedis n'a absolument pas une politique d'enfouissement des réseaux dans les villes, actuellement. Ils enfouissent des réseaux en zone rurale en raison des tempêtes. Dans les 5 à 15 ans à venir, Enedis ne reviendra pas dans notre ville pour enfouir les réseaux car ce n'est pas dans leur intérêt. Pourquoi la Ville ne le prend pas en charge ? du coût de 600 € le mètre linéaire ; l'enfouissement, certes cofinancé par 50 % par Morbihan énergie, donc à un niveau de 300 € le mètre linéaire pour la ville. Concernant l'installation d'un sens unique, les commerçants y sont opposés. Quant aux riverains, leur annoncer qu'il faut passer par Cliscouët pour aller chez eux, je ne pense pas que j'aurais leur adhésion. C'est eux qui habitent en premier dans ces rues. Quand on met une rue en sens unique, il faut qu'on ait un certain consensus avec les habitants. Quant aux pistes cyclables, je vous rappelle qu'il faut normalement 1,40 m de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, 1,25 m pour une piste cyclable, cela veut dire que la rue doit faire 10,80 m, ce que nous n'avons pas dans cette rue. Monsieur Riou propose un trottoir d'un côté et les pistes cyclables de l'autre mais comment feront les personnes habitant du côté des pistes cyclables pour sortir ? Cependant, je vais demander au service de retravailler le sujet pour aboutir à une solution. Nous la présenterons en commission pour démontrer si la faisabilité est possible ou non, puisque les travaux commencent en septembre.

M. RIOU : Je n'ai aucune difficulté à approuver la constitution du groupement de commandes. En revanche, je m'oppose à l'opération présentée. J'aurais trouvé plus facile que vous distinguiez ces deux délibérations pour le vote. Donc en ce qui me concerne, si vous les gardez associées, je voterai contre. Surtout, je retiens la conclusion de M. Ars, et je l'en remercie.

M. LE MAIRE : Je voudrais revenir sur les chaucidous puisque M. POIRIER l'a évoqué. Certaines communes **périphériques** ont mis en place des **chaucidous** notamment la commune de Plescop. Une réflexion est en cours pour déterminer si certaines voiries vannetaises peuvent faire l'objet de chaucidous, par exemple la rue Saint-Émilion ;

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 33 voix
 Contre : 1 voix
 Abstentions : 9 voix

Point n° : 5

Convention de groupement de commandes publiques

Requalification de l'avenue Maréchal Juin à Vannes.

Annexe 1 : Programme de l'opération

Requalification du giratoire du Racker à la rue

Création de réseaux d'eaux pluviales et recalibrage de voirie, de rénovation des collecteurs d'eaux usées.

Les travaux de création de réseau d'eaux pluviales nécessitent la réalisation des prestations suivantes :

A – Part de la Ville :

Objet de l'opération : Aménagement de voirie et réseaux divers (VRD), arrêts de bus et hors assainissement

- Installations générales ;
- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Chaussées ;
- Signalisation ;
- Maçonnerie ;
- Trottoirs et pistes cyclables ;
- Assainissement pluvial des chaussées ;
- Eclairage public ;
- Aménagements paysagers ;
- Mobilier urbain.
- Mise aux normes des arrêts de Bus

B – Part de GMVA :

Objet de l'opération : Déplacement et création de réseaux d'assainissement

- Installations générales ;
- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fourniture et pose de canalisation d'assainissement ;
- Réfection définitive de la tranchée d'assainissement

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

COMMANDE PUBLIQUE

Achat - Avenant au groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et les Scènes du Golfe

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :

La ville de Vannes, le CCAS et les Scènes du Golfe ont mis en place un groupement de commandes pour mutualiser plusieurs types d'achats, s'étendant de 2020 à 2026.

Afin d'élargir le périmètre du groupement de commandes existant à de nouvelles familles d'achat, il est proposé la passation d'un avenant portant sur les diverses prestations informatiques qui complètent l'annexe 1 (achats CCAS) et l'annexe 2 (achats Scènes du Golfe).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Réseau territorial de l'économie sociale et solidaire - Adhésion

Mme Karine SCHMID présente le rapport suivant :

L'association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Il est proposé d'adhérer à ce réseau afin de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, ainsi que d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà engagées. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 487,50 €.

Débat

M. AUFFRET : « Nous nous réjouissons de l'adhésion prochaine de notre commune au RTES. Cette association est reconnue pour son professionnalisme et son travail aux côtés et au service des collectivités locales. Il est certain que notre ville saura y trouver de l'inspiration pour ses politiques et un soutien technique précieux pour de nombreuses initiatives. Cette adhésion fait suite à celle de GMVA lors de son précédent conseil. Elle est un signal positif pour tous les acteurs de l'ESS du Pays de Vannes, le pôle E2S, Néo et de nombreux autres. Maintenant, il nous apparaît important que cette adhésion s'inscrive dans un plan global au service du développement de l'ESS dans notre commune et notre agglomération. Adhérer à un lieu-ressources pour puiser des inspirations est toujours positif. Mais piocher les bonnes idées d'ailleurs sans projet sous-jacent, c'est la recette d'une politique incohérente et inefficace. Malheureusement cela augure aussi d'une réussite future en demi-teinte. Pourriez-vous nous indiquer quelle est l'ambition de notre ville en matière d'économie sociale et solidaire ?

M. LE MAIRE : On a depuis plusieurs années défendu un ensemble de projets importants dont un projet emblématique porté ce soir, qui est le « territoire zéro chômeurs ». Le soutien de la commune à l'économie sociale et solidaire est une réalité pratiquée depuis longtemps avec l'accueil de porteurs de projets à Kercado puis à Dédale, le développement de la Coop des Vénètes, la mise à disposition de locaux, le projet Ti Colibri à Menimur et le travail mené quotidiennement avec Néo. Nous sommes toujours là avec l'agglomération pour aider les porteurs de projet dans l'économie sociale et solidaire et nous serons encore à l'avenir et l'ensemble des prochains n'ont pas forcément vocation à être portés par les pouvoirs publics. Je me réjouis lorsque c'est le milieu associatif ou semi associatif qui les porte. On peut le voir aussi par les actions qui sont portées par M. AZGAG et Mme SCHMID, sur le contrat de ville. Nous avons une ambition pour l'économie sociale et solidaire sur notre territoire et nous allons la poursuivre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Contrat de Ville - Programmation 2021

M. Mohamed AZGAG présente le rapport suivant :

Le Contrat de Ville 2015-2020 a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de Kercado, de Ménimur et le reste du territoire. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant présenté au conseil municipal du 16 décembre 2019 permettant d'intégrer les nouvelles orientations nationales et de proroger sa durée jusqu'en 2022.

Le programme des actions 2021, élaboré suite à un appel à projets, s'articule autour des trois piliers suivants :

- Emploi et développement économique,
- Cohésion sociale (réussite éducative, éducation, parentalité, lien social, santé, sport, culture),
- Cadre de vie et tranquillité publique.

Ce programme, d'un montant total de 2 394 932,00 €, avec un coût prévisionnel de 468 892,00 € à la charge de la Ville, comporte 64 actions dont 21 nouvelles.

Débat

Mme BERTHIER : Tout d'abord, nous regrettons que persiste un manque de cohérence et de précision dans les résultats de cette politique de la ville. Par exemple, il est demandé aux préfets de porter des attentions particulières chaque année à différentes thématiques. On ne voit pas ici apparaître les priorités de 2021. Ensuite, il serait judicieux de prendre en compte les travaux réalisés par l'analyse des besoins sociaux du CCAS et maintenant du plan de lutte contre la pauvreté. Il y aurait aussi à inventer un prolongement de ce qui est demandé par la loi. Non seulement impliquer les conseils citoyens aux instances de décision de la politique de la ville mais imaginer comment plus de citoyens sensibilisés pourraient travailler avec le DSU pour faire remonter des propositions. Mais surtout, comment la ville compte-elle faire pour converger les réels besoins des habitants avec les propositions des acteurs politique de la ville ? Et non pas l'inverse. Pourquoi ne pas inventer un véritable appel à projet au niveau de la ville vers tous les habitants et les associations, faire d'une cause une émulation et une cohésion urbaine ?

Je pense aussi à des secteurs qui auraient véritablement besoin de plus d'acteurs et de moyens : notamment les femmes victimes de violence et les éducateurs spécialisés où il y a encore trop peu de projets de prévention sur ces thématiques tout comme sur la lutte contre la pauvreté, la violence, la santé physique et psychique, les inégalités.

Une des informations m'a particulièrement interpellée : les fonds alloués à la politique de la ville bénéficient à 75% aux habitants des quartiers prioritaires vannetais et pour 25% à des habitants hors QPV. 1/4 du budget cela nous semble beaucoup. En effet, la règle veut que, non seulement les projets doivent se situer dans les quartiers "politique de la ville", également dans des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que ces équipements et actions profitent aux habitants des quartiers « politique de la ville ». L'important est la proximité et des réponses aux habitants des QPV. D'ailleurs serait-il

possible d'avoir les statistiques des bénéficiaires de toutes ces actions notamment leur âge pour éviter d'éventuelles inégalités là aussi ?

Enfin, la politique de la ville, ce sont aussi des indicateurs et il est impossible de s'en rendre compte dans ces documents. Nous parlons de 2M d'€ d'argent public chaque année. Nous avons relevé avec contentement que vous veilleriez à ce que les actions proposées prennent en compte une certaine égalité femme-homme. Sur ce point comme précédemment, nous avons besoin d'évaluation, d'indicateurs.

Un dernier mot sur la période difficile que l'on vient de passer. Les habitants des QPV ont été plus impactés par la crise sanitaire que les autres, or il n'est absolument rien prévu pour panser les affres de cette crise excepté une cellule psy, 45 ordinateurs prêtés et l'action des artisans filmeurs. C'est bien sûr bien trop léger. Nous reconnaissons bien sûr le caractère nécessaire des actions ici et voterons bien sûr pour ce bordereau. Pour autant nous considérons que la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux.

M. LE MAIRE : Vous parlez de la forme du contrat ville et j'attends, comme vous, avec impatience une nouvelle feuille de route. Cela fait trois ans que cette politique de la ville est prorogée. Nous aurions dû dès 2019, commencer à travailler sur de nouvelles formes d'intervention politique dans les quartiers de Ménimur et Kercado. Je vous rejoins sur le fait que demain il va falloir écrire une nouvelle politique de la ville en associant encore plus les habitants et les associations.

M. UZENAT : Je souhaiterais évoquer plus précisément les questions de sécurité pour déplorer dans cette nouvelle programmation, la grande faiblesse de l'ambition en matière de tranquillité publique. Ces trois actions ont toutes leurs vertus et leur utilité, notamment une nouvelle, mais sont bien insuffisantes au regard des besoins sur ces quartiers, que ce soit la prévention centrée sur la médiation d'actions de dissuasion en lien avec la police municipale. Nous le disons chaque année mais ces remarques ne sont pas prises en compte. A contrario l'ambition diminue sur le volet de la tranquillité publique, dont la programmation du contrat de ville. Nous estimons qu'avec la crise sanitaire les phénomènes ou les maux se font peut-être plus discrets mais restent tout autant présents, voire se développent sous de nouvelles formes. Il faut une action publique, une action hybride avec des acteurs privés beaucoup plus volontaristes, une présence sur le terrain. Nous avons découvert à la faveur de la presse que vous avez mis en place de nouvelles actions en matière de sécurité notamment une feuille de route pour la police municipale. Les annonces qui sont annoncées vont plutôt dans le sens de ce que nous demandons depuis plusieurs années à savoir l'élargissement des horaires d'intervention et des moyens supplémentaires, notamment des moyens humains. L'enjeu et nous le redisons particulièrement pour les quartiers prioritaires, c'est la présence humaine et pas simplement des voitures qui circulent, c'est de la présence humaine à pied, de l'îlotage avec des postes de police ouverts toute la semaine. C'est un sujet que nous aurions bien aimé discuter dans le cadre des commissions, pourquoi pas en conseil municipal, peut-être le ferez-vous a posteriori.

Le grand sujet de la lutte contre les trafics reste d'actualité. Nous reconnaissons évidemment les actions de la police nationale et de la police municipale et nous saluons leur engagement. Nous avons cru comprendre que le Président de la république souhaite renforcer les effectifs et nous disons comme vous, depuis maintenant plusieurs années, que Vannes en aurait bien besoin. Pour autant, la police municipale a son rôle à jouer. Les effectifs ont été renforcés au cours des dernières années, de façon trop lente et insuffisamment. Cette action de proximité est nécessaire par rapport au trafic de stupéfiant car il s'est déplacé par exemple à Kercado dans les vallons. Les vallons, c'est le poumon vert, l'espace de respiration privilégié des habitants de Kercado, déjà confrontés à la précarité et aux contraintes sanitaires. Cet espace de respiration est confisqué dans la journée par des trafiquants. De plus et en lien avec la politique de la ville, nous souhaitons connaître l'avenir du projet de requalification urbaine du square du Morbihan notamment la feuille de route et le calendrier de mise en œuvre.

M. AUFFRET : Nous avons lu avec intérêt le rapport sur le contrat de ville – les actions passées, les nouvelles, les bilans. Nous saluons la vitalité de notre ville en la matière et surtout, les actions très variées engagées pour améliorer le quotidien des habitants de nos quartiers prioritaires. Nos associations vannetaises sont le cœur battant de la politique de la ville et nous pouvons en être fiers. Nous nous interrogeons néanmoins sur l'effet de saupoudrage en la matière.

Nous ne remettons nullement en cause l'intérêt de ces actions pour les bénéficiaires. Quand bien même ils seraient peu nombreux, si ces actions leur permettent à eux et à leur famille de sortir de l'enfermement que peut être la précarité, c'est gagné.

Nous regrettons que chaque action soit prise isolément des autres et nous aurions aimé un bilan global des actions. Est-ce toujours les mêmes habitants qui bénéficient des actions ? Quelles sont les actions les plus efficaces pour sortir une famille de la précarité et de l'isolement ? Au-delà de ce surplus d'humanité si important pour les habitants des quartiers, est-ce que ces actions ont permis structurellement de changer le visage de nos quartiers ?

Parce que si nous votons cette programmation de contrat de ville, c'est d'abord pour sortir des familles, des enfants de la précarité sociale. Nous voterons bien-sûr ce bordereau mais quel dommage que cette politique ne soit pas mieux outillée pour mesurer l'impact du contrat de ville sur nos quartiers.

M. AZGAG : A l'annonce du nombre d'actions, on a l'impression que c'est un saupoudrage. Mais ces actions sont la boîte à outils des interventions que nous faisons dans ces quartiers. Ce qu'il faut que vous compreniez c'est que cette politique de la ville s'est heurtée très vite à la crise sanitaire, séquence très compliquée en 2020. Nos centres sociaux, le CCAS, le DSU ont continué de fonctionner dans des conditions extrêmement difficiles et le lien social ne s'est pas démenti. Au cours de cette période, ce que nous avons constaté dans ce quartier, peut-être de manière faible, des élans de solidarité entre les habitants, des initiatives extrêmement importantes, sur lesquels nous allons travailler. Concernant le problème de sécurité, évidemment il y a les interventions des forces de police municipale ou nationale. Si nous venons à terme des trois piliers qui soutiennent cette politique de la ville, c'est-à-dire l'accès à l'emploi, l'insertion, l'accompagnement des jeunes vers de formation qualifiante vers un emploi, si on réussit la cohésion sociale c'est-à-dire qu'on recrée de la réussite dans ces quartiers, de l'espoir dans ces quartiers, si on arrive à remettre du lien entre les habitants, je pense qu'on aura résolu une partie de cette insécurité que vous évoquez. Ce ne sera pas suffisant mais si on arrive sur ses piliers à avoir du résultat, je pense que raisonnablement, on peut redonner l'espoir dans ce quartier où je signale au passage il y a de belles réussites.

On parle souvent effectivement des difficultés qui existent dans ces quartiers, notamment les dealers, tout ce qu'on entend ici et là dans la presse, mais on ne parle pas des familles et des jeunes qui réussissent, qui sont attachés à leur quartier. J'ai rencontré des gens de Kercado qui m'ont dit, je vis à Kercado, c'est mon quartier, j'y tiens et je vis bien. C'est aussi le discours qu'il faut à mon avis que nous relayons tous ensemble, de positiver un peu la situation. Sur cette politique de la ville, l'effort de la ville ne s'est pas démenti financièrement. J'ajoute que l'intervention de tous les services de la ville n'apparaît pas dans le bilan. Je pense aux centres sociaux, au DSU, au relais prévention santé ainsi qu'au CCAS. La réponse du Maire de la ville est cohérente dans la mesure où la délégation qu'il a donnée, au maire-adjoint que je suis, balaie tous ces segments-là. On a à l'évidence de la transversalité à créer, du lien à faire entre tous ces services parce que finalement les usagers du CCAS, du DSU, du relais prévention santé, des centres sociaux, ce sont les mêmes. Nous travaillons en comité de pilotage avec quelques-uns d'entre vous sur l'analyse des besoins sociaux et nous avons privilégié trois déterminants qui sont dans ces quartiers : l'emploi, les familles monoparentales, la tranquillité. Je pense que nous sommes effectivement en bonne voie. Je regrette simplement que nous soyons dans cette période tunnel qui rend nos actions difficiles puisque nous espérions tous que 2021 serait allégée de ces contraintes pour nous permettre d'aller encore plus loin. Nous aurons sans doute un bilan qui permettra de dire en quoi les lignes ont bougé sur un certain nombre de population de catégories sociales. C'est l'engagement que nous faisons. Rendez-vous en 2022, pour l'instant nous sommes encore dans l'action.

M. UZENAT : La tranquillité publique, nous avons eu l'occasion de le dire, c'est une priorité. Mais encore une fois, ce n'est pas que vous là c'est une tendance de long terme. Nous le redisons la petite nuance est que la question de la sécurité au sens large inclut la prévention, la tranquillité évidemment. Elle ne doit pas être pensée sur du long terme, pendant que, sur le court terme on agirait sur l'emploi. Les deux sont urgents et aujourd'hui, notamment pour nos jeunes. Si on ne met pas les moyens, il n'y a pas de formule magique. J'ai toujours dit au Maire que ce n'est pas à la ville de tout faire, qu'elle n'a de toute façon pas les moyens. En revanche, via la police municipale dont les effectifs devraient être renforcés avec une présence terrain à pied dans les quartiers, l'ouverture tous les jours de la semaine du poste de police si on prend le cas de Kercado, avec un renforcement des effectifs de la prévention

spécialisée, etc., des moyens peuvent être mis en œuvre. Parce que quand des jeunes sont à l'école au collège ou au lycée et voient à côté des grands frères, des cousins entraînés dans les trafics, et sont appelés pour gagner quelques centaines d'euros et que la machine se lance, vous pouvez leur proposer un horizon d'emploi, de stage, etc. le pli est pris, c'est trop tard. Donc il faut casser cet engrenage là au plus tôt. On ne peut pas leur dire, ce sera dans quelques mois dans quelques années. il y a eu des efforts de fait, des actions entreprises mais ce sujet réclame des efforts supplémentaires et beaucoup plus importants, notamment sur la présence humaine. On espère que la ville qui a pris ce chemin va pouvoir passer la vitesse supérieure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

ENFANCE - EDUCATION

Ecole Armorique - Fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire

Mme Christine PENHOUEU présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration de sa carte scolaire, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) propose que les directions de l'école maternelle et de l'école élémentaire Armorique fusionnent afin de devenir une école primaire.

L'Etat propose cette fusion au regard de l'intérêt pédagogique que l'unicité de direction représente pour l'établissement. Le conseil d'école s'est prononcé favorablement. Il est proposé d'approuver la fusion des directions des écoles susmentionnées et de créer en conséquence l'école primaire Armorique .

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

ENFANCE - EDUCATION

Ecole Cliscouët - Fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire

Mme Christine PENHOUEY présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration de sa carte scolaire, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) propose que les directions de l'école maternelle et de l'école élémentaire Cliscouët fusionnent afin de devenir une école primaire. L'Etat propose cette fusion au regard de l'intérêt pédagogique que l'unicité de direction représente pour l'établissement. Le conseil d'école s'est prononcé favorablement. Il est proposé d'approuver la fusion des directions des écoles susmentionnées et de créer en conséquence l'école primaire Cliscouët.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

ENFANCE - EDUCATION

Ecoles privées - Dotation en vidéoprojecteurs interactifs

Mme Christine PENHOUEY présente le rapport suivant :

Depuis 2007, la ville équipe les écoles publiques et privées vannetaises de vidéoprojecteurs interactifs. Pour l'année scolaire 2021/2022, le concours de la ville auprès des écoles privées demeure identique aux années précédentes, soit 5 000 € (1 250 € par école).

Il est ainsi proposé de participer à l'équipement informatique des écoles privées suivantes :

- école maternelle et élémentaire Saint-Guen,
- école maternelle et élémentaire Saint-Patern,
- école maternelle et élémentaire Le Sacré Cœur,
- école maternelle et élémentaire Sainte-Bernadette.

Débat

MM. AUFFRET : L'acquisition d'équipements numériques est essentielle à la bonne éducation des petites Vannetaises et des petits Vannetais et nous voterons donc ce bordereau. La crise sanitaire a révélé à ceux qui n'étaient pas encore convaincu, l'importance de l'éducation au numérique. Les classes dans les collèges et les lycées sont passées sur un format à distance. Cette transition a laissé de nombreux élèves au bord de la route éducative. Ils n'avaient ni les outils ni le savoir-faire pour travailler aisément à distance. Les inégalités en matière d'accès au numérique y compris chez les jeunes générations sont criantes. Et dans le domaine du numérique, comme dans bien d'autres, pour mieux lutter contre les inégalités, il est bon de s'y attaquer le plus tôt – dès l'école primaire et même avant.

Ce bordereau me donne donc l'occasion de vous interroger Monsieur le Maire sur ce sujet. Quel est le projet d'éducation numérique de la ville, au-delà de cet achat ponctuel d'équipements ?

Mme PENHOUEY : La ville de Vannes a réalisé un schéma numérique en concertation avec les services informatiques et les services éducation qui a permis d'installer des vidéoprojecteurs dans chacune des classes, d'équiper les enseignants avec des ordinateurs portables et de mettre dans chaque classe trois ordinateurs. Ça c'était la première phase. Désormais, nous allons travailler avec Anne LE HENANFF sur la suite afin d'apporter des classes nomades permettant à des enfants de bénéficier de prêts, comme le fait le conseil départemental. Concernant les collèges, aucun enfant n'a manqué de tablette puisqu'il y a eu plus de 4000 tablettes mises à disposition des élèves sur le Morbihan et qu'il en restait autant à mettre en place si besoin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

EVENEMENTIEL

Vannes Côté Jardin - Attribution de prix aux lauréats des concours

Mme Nadine DUCLOUX présente le rapport suivant :

La ville de Vannes organise chaque année *Vannes Côté Jardin* qui s'inscrit dans le calendrier national des salons végétaux. A cette occasion, un exposant dans l'une des trois catégories « Pépiniéristes collectionneurs », « Pépiniéristes » et « Horticulteurs » est récompensé.

Le prix se compose :

- d'un trophée,
- d'un panneau « Prix de la ville de Vannes » à installer sur le stand du lauréat,
- d'une gratuité de la participation pour l'édition suivante du salon.

Débat

M. le MAIRE : Nous pouvons nous réjouir qu'en collaboration avec le service de la préfecture et les services municipaux (culture, technique, événementiels, espaces verts), nous puissions, à l'heure où je vous parle, maintenir cet événement dans le jardin des remparts les 8 et 9 mai prochains avec 50 exposants présents. Je pense que cela fera le bonheur des amoureux du jardinage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

EVENEMENTIEL

Livr'à Vannes - Attribution de prix aux lauréats des concours

Mme Nadine DUCLOUX présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la ville de Vannes organise des concours ou participe à des jurys en vue de valoriser et d'encourager la production artistique et intellectuelle. A l'occasion du salon Livr'à Vannes 2021, la ville de Vannes décernera des prix aux lauréats des concours intitulés :

- Prix de la ville de Vannes,
- Prix jeunes adultes.

Le prix de la ville de Vannes récompense un roman français de la saison littéraire en cours. Ce prix sera doté d'un séjour offert dans un des établissements hôteliers partenaires du salon Livr'à Vannes. Le prix jeunes adultes récompense un ouvrage catégoriel de la saison littéraire, dont le public est âgé de 12 à 20 ans. La récompense du prix, dotée par un des partenaires financiers du salon, est un chèque d'un montant de 1 000 €.

Débat

M. POIRIER : Après l'annulation du salon Livr' à Vannes l'an dernier pour cause de pandémie, nous espérons vraiment que l'édition 2021, désormais reportée aux 24, 25 et 26 septembre, pourra se tenir et pleinement satisfaire les auteurs, les lecteurs et les partenaires du salon.

Vous nous proposez le règlement du salon qui décernera le prix de la ville de Vannes et le prix jeunes adultes. Ces deux prix ne constituent pas une nouveauté, le prix de la ville de Vannes existe depuis le début et le prix Jeunes adultes a été créé lors de la dernière édition en 2019. Nous sommes bien sûr favorables à ces deux prix.

Pour le prix Jeunes adultes, nous souhaitons vous interroger sur le changement de nature de la récompense. En 2019, c'était un séjour en « Résidence d'auteur » et c'est désormais un chèque de 1000€. Notre question est de savoir si vous renoncez temporairement à une résidence d'artiste pour des raisons sanitaires ou si vous considérez qu'une récompense en numéraire est désormais préférable pour l'auteur récompensé ?

De plus, depuis sa création en 2008, ce salon était organisé au jardin des remparts, ce lieu participe depuis toujours à la réussite de ce salon. L'édition 2021 est déplacé sur l'esplanade du port. Pouvez-vous nous en donner les raisons et nous dire si le choix de ce nouveau lieu ne concerne que l'édition 2021 ou si vous comptez désormais organiser ce salon, et plus largement d'autres événements plutôt sur l'esplanade Simone Veil qu'au jardin des remparts.

M. MAHE : Tout d'abord, le prix de la ville de Vannes récompense un roman de saison littéraire de grande qualité et le jury traditionnel de ce prix se réunit, fait sa présélection après une consultation des libraires vannetais pour savoir quels sont les auteurs qui se dégagent. Ensuite pour ce qui concerne la question du plus jeune adulte, la résidence d'auteur est toujours un objectif à réaliser mais en ces temps de pandémie, il est difficile pour l'instant d'accueillir des gens qui souhaitent séjourner dans quelque ville que ce soit. J'en ai parlé avec Serge Joncour récemment, qui a remporté le prix de la ville de Vannes, qui aimerait s'installer pendant quelque temps à Vannes pour peut-être écrire un roman qui se passerait dans notre pays. Pour ce qui concerne les jeunes en particulier, cette littérature a besoin d'un vrai coup de main. Les auteurs ont tous été pénalisés par la pandémie et pour ces jeunes, recevoir un chèque de 1000 € cette année, c'est le coup de pouce dont ils ont réellement besoin. Pour ce qui concerne le déménagement sur l'esplanade du port, également lié au départ à la pandémie, il a fallu trouver un endroit plus grand, plus vaste, plus aéré tout en maintenant pour les auteurs invités du salon, l'idée d'en faire des ambassadeurs de la ville de Vannes quand ils quittent Vannes. Et pour ce faire, le port de Vannes présente justement cette qualité panoramique qui leur permet de s'imprégner d'un cœur de ville sur un port espace portuaire. C'est pour cela que nous avons choisi l'esplanade du port. Est-ce que cela durera ? C'est intéressant après tant d'années de changer d'endroit et de juger auprès des auteurs de leur intérêt.

M. LE MAIRE : Je rappelle aussi que pour le prix de ville de Vannes, les médiathèques sont également associées avec les libraires dans le choix des ouvrages. Un homme ou une femme est désignée par les médiathèques justement pour intégrer ce jury avec écrivain prestigieux ou des élus qui ont aussi un passé dans cet art.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

CULTURE

Château de l'Hermine - Musée des beaux-arts - Programmation et concours de maîtrise d'oeuvre

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Dans le prolongement de son projet scientifique et culturel (PSC) et du préprogramme muséographique, la ville de Vannes, soucieuse d'offrir à ses collections un espace permettant de développer son projet culturel dans un lieu emblématique, a lancé une étude de programmation en 2019 pour apprécier la faisabilité du déplacement du musée des beaux-arts au sein du château de l'Hermine. Installé depuis 1982 dans l'ancienne cohue datant du XIII^{ème} siècle, le musée, labellisé « Musée de France », manquait aussi de lisibilité et de visibilité place Saint-Pierre. A l'étroit en face de la cathédrale dans ses 1 300 m², souffrant d'un problème d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'un manque de conditions hygrométriques de bonne qualité, il peine à offrir aux visiteurs l'accès à son fonds et à accueillir des prêts d'importance. Propriété de la Ville depuis 1976, le château de l'Hermine nécessite toutefois une rénovation importante pour parvenir à disposer d'une surface de 2 143 m².

Pour ce faire et proposer aux vannetais et au-delà du territoire un projet ambitieux, la Ville souhaite engager une procédure de concours d'architectes pour la réalisation de son nouveau musée sur les parcelles cadastrales BS 0093 / BS 0094 / BS 0095 / BS 0329 / BS 0331. Le coût de l'opération a été estimé à 12 500 000 € H.T. (hors fouilles archéologiques, désamiantage, chantier des collections...).

Le programme :

Opération évaluée à 12 500 000 euros HT soit 15 000 000 euros TTC dont :

Etudes :	1 417 300€ H.T.
Autres coûts dont maîtrise d'œuvre candidats non retenus	150 000 € H.T.
Travaux :	7 820 000€ H.T.
Muséographie :	1 590 000 € H.T.
Autres équipements :	145 000 € H.T.

Contenu d'éléments du programme :

Les travaux :

Démolition désamiantage d'une maison mitoyenne côté nord,
 Construction d'un nouveau corps bâtementaire,
 Rénovation complète du château de l'Hermine,
 Retraitement de la cour arrière y compris les voies d'accès depuis la rue Porte Poterne,
 Restauration de la terrasse et de ses escaliers,
 Création d'un nouveau passage permettant la continuité de la promenade des remparts.

La scénographie :

Adaptation au Projet scientifique et Culturel (PSC) et au préprogramme muséographique : 1 500 €/m².

Les autres équipements :

Mise en œuvre du 1% artistique

Mobilier,

Dispositifs numériques et informatiques de gestion de billetterie, d'autoguides...

La maîtrise d'œuvre - lancement d'un concours

Au vu du programme élaboré avec l'agence ABCD et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, il convient, en application du code de la commande publique, de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur musée au château de l'Hermine.

Afin de pouvoir donner un avis sur le choix des candidats à retenir (cinq équipes maximum) et celui du lauréat final, la procédure du concours nécessite de désigner un jury. Pour la composition de ce jury, il est proposé de créer une commission d'appel d'offres ad hoc composée du maire ou de son représentant, président, d'une part et d'autre part, de cinq conseillers municipaux titulaires élus en son sein et de cinq élu(e)s suppléants. Ces représentants de la maîtrise d'ouvrage seront assistés au sein du jury, avec voix délibérative, de trois architectes et d'une personnalité qualifiée qui seront désignés par arrêté du maire.

Hormis le lauréat, les équipes dont les candidatures ont été retenues et qui auront remis un projet seront indemnisées à hauteur de 51 000 euros TTC.

Débat

M. LE MESTRE : Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'ambition que porte notre ville d'accueillir un musée digne de ce nom et capable d'accueillir les riches collections que nous possédons et expositions temporaires de qualité. Mais nous devrions faire un autre choix, que celui du Château de l'Hermine, et nous regrettons vivement que ce lieu ait été retenu car il ne nous semble pas nous permettre de nous installer culturellement dans ce XXIème siècle et satisfaire les ambitions légitimes que nous pouvons nourrir pour un tel projet à Vannes.

Les interrogations portent essentiellement sur trois points :

- Les coûts, bien évidemment : un budget nous est proposé, déjà conséquent, mais nous sommes bien placés à Vannes, pour savoir que sur l'ancien, les rénovations peuvent parfois laisser quelques surprises désagréables.

- Les espaces d'accueil du public, que ce soit les salles d'exposition, permanentes et temporaires, une salle de conférence, un espace restauration, une boutique... auront-ils la capacité de recevoir confortablement un public que l'on souhaitera évidemment important ?

- Les espaces pour les réserves : il est en effet essentiel que les réserves du Musée puissent être stockées dans des conditions satisfaisantes dans ce musée. Sera-ce le cas ? Nous pouvons en douter

- Et nous pourrions rajouter un quatrième point qui est celui de l'accès au site, et la sécurisation de celui-ci pour les professionnels ou le public, ou encore des possibilités de stationnements. Il ne semble pas que le lieu retenu offre toutes les facilités en ce domaine.

Nous ne voterons donc pas ce bordereau car nous pensons sincèrement que ce projet nous conduit dans une impasse culturelle, économique et urbaine.

M. UZENAT : Il s'agit évidemment d'un bordereau important que l'on pourrait espérer voire traduit en actes, si le calendrier est tenu, s'il n'y a pas de crises divers et variés, d'ici là la fin de ce mandat. Plusieurs remarques, pour ce qui nous concerne. Tout d'abord sur la forme, lors de l'examen en commission, j'avais formulé la demande de communication de l'étude de programmation réalisée par ABCD. J'avais sollicité votre première adjointe qui y avait répondu favorablement et je lui en est remercié. En effet un document été mis en ligne sur l'extranet des élus en fin de semaine dernière, donc c'est évidemment une avancée. Pour autant, il ne s'agit que d'un extrait de cette étude de programmation et nous regrettons ainsi la partie graphique de cette étude, nous aurions souhaité, comme c'est le cas j'imagine, au regard des sommes qui ont été engagées pour ce cabinet...

M. LE MAIRE :

Il y a eu un comité de pilotage qui a été décalé à plusieurs reprises, qui s'est tenu jeudi après-midi à 16 heures sous le contrôle de Fabien LE GUERNEVE, Maire adjoint. Vous n'avez pas l'intégralité du document qui vous parviendra lorsque nous aurons l'intégralité des surfaces et certains coûts.

M. UZENAT : On sera attentif à la communication de ce document. Pour autant, d'après les informations qui avaient été diffusées notamment par les médias, à priori une étude a quand même été présentée au mois de mars. Donc on comprend que le document doit être retravaillé mais toujours est-il que vous nous demandez de nous prononcer ce soir.

M. LE MAIRE : Lors du comité de pilotage, l'architecte conseil pour les musées de France au sein du ministère de la culture avait beaucoup d'interrogations par rapport aux premières esquisses présentées. Aussi, de mars à avril dernier, le cabinet ABCD a retravaillé les volumes, les coûts, les emprises et les accès, soit par la rue Poterne, soit par les remparts. L'architecte conseil des musées de France, comme Fabien LE GUERNEVE, a été très enthousiasmé des nouvelles propositions faites par le cabinet ABCD qui serviront de fil conducteur aux cabinet d'architectes retenus.

M. UZENAT : En ce qui nous concerne, nous avons proposé un pôle muséal et créatif d'animations qui intégrait le château d'hermine, le musée de la cohue. Dans la proposition qui nous est faite, nous avons de notre point de vue, essentiellement des espaces d'exposition. Au-delà de l'exposition des tableaux, on peut imaginer que l'art c'est de l'art vivant, avec aussi des artistes qui vivent doivent pouvoir interagir avec leur public. Cette dimension nous semble largement insuffisante dans le projet qui nous est proposé. Par ailleurs et ce point de vue-là, l'agrandissement des surfaces va dans le bon sens, mais nous savons que la ville dispose de collections très importantes notoirement sous-exploités depuis des années. Alors en matière de valorisation mais aussi en matière de recherche, la façon dont nos collections, quand elles ne pourront pas être exposées, mériterait d'être prise en compte, accessible aux chercheurs français ou internationaux parce que c'est une manière aussi de faire rayonner à notre ville, de faire progresser la connaissance de notre patrimoine. Par ailleurs, c'est vrai de notre point de vue, il faudrait donner la priorité à la question de l'éducation populaire en rapport avec les enfants ou publics qui sont traditionnellement éloignés de la culture, et là encore l'offre nous semble assez insuffisante. La maîtrise urbaine reste à préciser mais aurait dû ou pourrait être intégrée en tout cas dans la réflexion et permettrait un cheminement, notamment vers la venelle de la tour trompette. Au passage l'idée de la continuité piétonne pour l'accès aux remparts va évidemment donc dans le bon sens. C'est un progrès, mais la prise en compte d'emprises foncières à proximité aurait été intéressante. En profiter pour poser la question de l'avenir du musée de la Cohue parce que là on parle du transfert c'est horizon 2025-2026. Il y a donc quelques années devant nous, mais quel avenir pour cet équipement ? et puis enfin dernier point sur la partie financière, vous nous confirmez ce soir que le dossier continue à bouger. On a pu le voir dans les supports présentés dans l'extranet et la réunion de la commission que les sommes avaient également évolué ; vous nous avez expliqué que c'était pour les fouilles etc. Pour toutes ces raisons, ce soir nous exprimons une abstention de vigilance, c'est-à-dire que nous considérons que le projet présente des intérêts, ouvre des pistes de travail mais des sujets importants sont insuffisamment étoffés ainsi que la partie financière. Nous resterons évidemment très vigilants sur les dépenses qui seront engagées par la ville. C'est pour cette raison, espérant que le projet évoluera favorablement. Nous émettons ce soir une abstention.

M. RIOU : En ce qui me concerne, je regrette que dans le règlement de concours (cinq critères), il n'y ait pas de pondération entre les critères. Le fait que soit intégrée la fonctionnalité vis-à-vis du projet culturel et scientifique paraît une très bonne chose. D'autant que, derrière ce musée, en réalité c'est le projet culturel et scientifique au-delà de la présentation des collections. Ce que je regrette simplement, c'est que dans ces critères, il n'y en ait pas un sixième qui devrait un être peu systématisé dans ces opérations, au regard de tout ce qu'on a pu développer quant à la crise environnementale ces derniers temps. Il devrait être demandé au candidat maître d'œuvre, une estimation du bilan carbone de son chantier. Cela me paraît devoir être de plus en plus souvent un critère de départage entre les maîtres d'œuvre. Je trouve dommage qu'on ne l'ait pas prévu.

M. LE GUERNEVE : M. LE MESTRE, vous regrettez le choix du lieu à l'Hermine. Pourquoi l'Hermine ? C'est un projet à la fois culturel qui permettra de passer d'un musée actuel des beaux-arts de 1300 m² à 2261 m². On gagnera beaucoup de surface d'exposition mais aussi des surfaces pour le confort, pour la transmission auprès des publics. C'est un projet patrimonial parce qu'il nous permet à la fois de restaurer le château de l'Hermine et puis c'est un projet urbain parce que nous allons un projet culturel ambitieux en cœur de ville dans l'intramuros qui permettra aussi à tout à chacun de pouvoir accéder aux remparts jusqu'à la tour trompette. Vous êtes inquiet sur les dérives financières qu'il pourrait y avoir. Il faut savoir que dans les 15 millions TTC qui vous sont proposés aujourd'hui, on prend en compte 10 % de taux d'aléas. C'est ce que nous faisons maintenant à la ville pour prévoir dès le départ dans le budget des coûts supplémentaires. Et puis on prend en compte aussi des taux de tolérance et de révision des prix des travaux. Nous avons anticipé, c'est compris dans les 15 millions d'euros.

M. LE MAIRE : 15 millions d'euros sur lesquels on peut attendre 40 % de subventions de l'Etat, du Département et de la Région.

M. LE GUERNEVE : Le musée proposera une boutique, un café ou un espace de convivialité pour permettre à nos visiteurs qui seront nombreux de pouvoir faire une pause dans leur visite, de pouvoir se restaurer, offrir une boisson aux enfants par exemple.

Le projet intégrera des réserves dédiées aux estampes ; les estampes sont très difficiles à déplacer. Pour le reste, ne vous inquiétez pas, nous pensons bien à la conservation de l'ensemble de nos collections. Il n'y aura aucun problème de sécurité pour accéder au bâtiment et nous avons fait le choix avec Monsieur le Maire que l'entrée principale du musée se ferait par les jardins. Évidemment, tout sera mis en œuvre pour que soit totalement accessible à tous types de personnes souhaitant venir visiter notre belle collection.

Vous dites M. LE MESTRE, que nous sommes dans une impasse culturelle et financière. Et bien je vous donne rendez-vous en 2025. Les orientations de l'étude ont été présentées jeudi dernier lors de ce comité de pilotage notamment avec Monsieur le Maire, et Mme LE PAPE, en présence de la conseillère musée de la DRAC et le conseiller des musées de France, architecte conseil, avec les propositions faites par le cabinet ABCD avec qui nous avons eu beaucoup d'échanges et de retour tant avec le service des musées de la ville que le service des bâtiments, d'un point de vue architectural dans un secteur aussi stratégique que là où se situera le musée. Les deux conseillers du ministère de la culture ont été étonnés des propositions qui ont été faites par ABCD et très enthousiaste sur le projet à venir. Il y aura une salle pédagogique et une salle de conférences qui s'inscrivent parfaitement dans la politique ambitieuse que nous portons en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est un très beau projet, comptez sur nous pour garder l'ambition culturelle que nous avons, ce sera grand pas en avant pour nos collections et nos musées à Vannes.

M. UZENAT : Une fois n'est pas coutume, c'est pour vous remercier pour cette proposition d'ouverture très franche dans la composition de ce jury. Je sais dire quand les choses de notre point de vue ne vont pas dans le bon sens, mais là ce soir le symbole est important sur un sujet qui le méritait grandement. Donc merci à vous et nous approuvons évidemment cette proposition.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 36 voix
 Contre : 4 voix
 Abstentions : 5 voix

- De créer un jury de concours composé du Maire ou de son représentant, président, de cinq conseillers municipaux élus en son sein en tant que titulaires et de cinq conseillers municipaux élus en son sein en tant que suppléants, de trois architectes et d'une personnalité qualifiée étant précisé que les architectes et la personnalité qualifiée seront désignés par arrêté du Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Château de l'Hermine

Musée des Beaux-Arts

Composition du jury de concours

Liste des membres élu(e)s :

Titulaires	Suppléant(e)s
GERARD THÉPAUT	OLIVIER LE BRUN
HORTENSE LE PAPE	ARMELLE MANCHEC
FABIEN LE GUERNEVÉ	PATRICK LALOUX
FRANCK POIRIER	SANDRINE BERTHIER
PATRICK LE MESTRE	ODILE MONNET

Par arrêté du Maire :

- La représentante du Maire – Mme LE HENANFF, 1^{ère} Adjointe
- Trois architectes
- Une personne qualifiée

CM 19 Avril 2021

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

CULTURE

Chapelle Saint-Yves - Convention d'occupation

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

La ville de Vannes est propriétaire de la chapelle Saint-Yves. Conformément aux lois de 1905 et 1907, elle n'en a toutefois pas la jouissance. L'édifice, affecté prioritairement à l'exercice du culte, est rattaché à la paroisse de la cathédrale Saint-Pierre. La ville souhaite y développer des projets culturels liés essentiellement aux musiques ancienne et sacrée et proposer des visites patrimoniales, des actions de médiation afin de mieux faire connaître et valoriser l'édifice auprès de l'ensemble des publics.

Par ailleurs, cet espace pourrait accueillir d'autres activités pour des usages compatibles avec la nature et l'affectation du lieu et notamment le collège Jules Simon pour des activités pédagogiques et artistiques liées aux classes à horaires aménagés, ainsi que l'aumônerie de l'établissement, dans le respect d'une charte d'utilisation.

Débat

M. RIOU : Vous ne souhaitez pas saisir Monsieur le préfet, comme le prévoit la procédure, pour en demander la désaffectation. Vous proposez ceci dit, une convention d'utilisation.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire désacralisation ?

M. RIOU : Non, je suis laïque. La désacralisation c'est le vocabulaire du clergé. La loi de 1905 ainsi que les textes qui ont suivis parle bien de désaffectation. Je note que vous prévoyez une convention d'utilisation pour ouvrir ce bâtiment à des usages culturels. C'est un moindre mal. Tout irait bien donc si, dans cette convention, on ne trouvait pas l'article 3 qui dissocie le propriétaire et l'affectataire. Ainsi le propriétaire et l'affectataire conviennent que la gestion du planning d'occupation de la chapelle pour les usages culturels, y compris ceux initiées par le collège Jules Simon est confiée à la ville de Vannes, sous réserve de l'accord préalable de l'affectataire. Donc ayant renouvelé en préambule, ma demande que soit engagée la procédure de désaffectation appelée la désacralisation, je n'obtiens pas gain de cause, je voterai contre ce texte à cause de cette formule. En effet il me semble qu'on ne peut pas accorder au clergé un droit de regard sur l'utilisation d'un bâtiment public, y compris dans le cadre d'utilisation à caractère pédagogique alors même que l'on n'oblige pas cet affectataire a déposé son planning des cérémonies qu'il envisage d'organiser dans le bâtiment. Autrement dit, il y a entre le propriétaire et l'affectataire, un déséquilibre que je n'accepte pas. Par ailleurs, je vois mal le principal du collège Jules Simon, soumettre la liste des pièces qu'interpréteront les collégiens, à l'approbation du curé de la cathédrale.

M. AUFFRET : Ce bordereau concernant la rénovation de la Chapelle Saint-Yves fait écho au précédent. Nous avons ici des travaux de restauration estimés à 4,7 millions d'euros en 2008 puis 6,8 millions en 2018 et maintenant cela nous coûterait au final près de 10 millions d'euros. Si le projet du nouveau musée devait dérapier autant, on regrettera de ne pas avoir investi dès le départ dans un nouveau musée moderne, plus grand et totalement adapté à tous les usages. Plutôt que de transformer à tout prix un château décrépi, exigü et peu accessible en musée du XXIe siècle. Ce bordereau me donne l'occasion de solliciter des nouvelles du chantier de restauration de la chapelle. Où en est-on ? Le budget de restauration est-il stabilisé ou continue-t-il de glisser ?

M. LE MAIRE :

Ce sont des questions de commission M. AUFFRET !

M. UZENAT : Tout d'abord, une petite précision par rapport bordereau d'avant, pour qu'il n'y ait pas de doute. J'ai le sentiment que vous liez automatiquement le vote sur le jury et le vote sur la délibération. Donc, sur la désignation du jury nous sommes d'accord mais sur le projet nous nous abstenons.

Sur la convention que vous nous proposez, nous avons été quelque peu déçus à sa lecture, parce qu'en réalité, au regard de la loi, cette convention n'apporte pas grande précision. Parce que la loi dit clairement que le propriétaire est propriétaire, à savoir la ville, et que l'affectataire décide, quoi que dise le propriétaire et quoi qu'il fasse, quels que soient les millions qu'il engage. C'est la loi qui le dit et la convention utilise quelques phrases, quelques périphrases dans certains cas, mais ne dit pas autre chose. Et elle ne peut pas dire autre chose que la loi sur cet accord préalable de l'affectataire. Nous avons une nouvelle fois l'occasion de regretter que notre demande de désacralisation partielle formulée à plusieurs reprises, à l'exception du cœur, soit au moins proposée par la ville. Il semble que cela n'a pas été le cas, que ça n'ait pas été examiné. Nous le regrettons. Lors de la commission, j'ai eu l'occasion de soulever quelques remarques et de faire quelques propositions que les élus s'étaient engagés à prendre en compte. Je constate que cela n'est pas le cas parce que je considère notamment que la phrase « les autres usages organisés par la ville pourront être payants au profit du budget communal ». Cette phrase pouvait laisser entendre que la ville organisait des événements, au passage elle ne peut pas les organiser sans obtenir l'accord de l'affectataire, et qu'elle pourrait donc les faire payer. Si c'est elle qui les organise, c'est logique que ce soit au profit du budget communal. Mais en l'occurrence, il pouvait s'agir d'événements que la ville coordonnerait. Ce n'était pas clair du tout, et en sachant que dans tout cela, c'est bien l'affectataire qui a le premier et le dernier mot. Et puis ensuite ce qui nous gêne dans cette convention, c'est qu'il est fait référence à une charte d'utilisation premièrement mentionnée à l'article deux, on s'attend à ce qu'elle soit détaillée à l'article quatre, et en fait pas du tout. Il est précisé que ce sera le cas la rentrée, or de notre point de vue, cette charte d'utilisation elle aurait pu être annexée à cette convention. Donc soit vous ajournez le vote pour qu'on ait la charte d'utilisation et que nous ayons un vote global, soit nous ne pouvons pas participer à un vote ou nous n'avons pas tous les documents. Au passage, la question notamment des amplitudes horaires n'est pas du tout fixée. On rappelle quand même les près de 10 millions d'euros engagés par la collectivité. A quelle hauteur va t'elle pouvoir bénéficier de cet équipement ? dans quelles conditions ? Rien de tout cela n'est précisé. La charte mentionnée ne nous est pas adressée. A priori, elle n'existe pas encore. Donc il ne nous est pas possible de se positionner en l'état. Donc si vous maintenez ce vote, nous ne participons pas à cette délibération.

M. LE GUERNEVE : Les conventions sont régies par les lois de 1905 et 1907, sur les relations entre l'affectataire et le propriétaire. Là-dessus, évidemment, nous n'avons rien à dire. Cependant, nous l'avons toujours dit, nous souhaitons que ce soit un projet pleinement culturel, pleinement culturel, et donc cette convention permet justement de définir les projets culturels que nous pourrions porter dans cette chapelle. Nous avons discuté avec l'affectataire. Notre projet culturel est vraiment allé vers de l'expression musicale. Le collège Jules Simon a des classes à horaires aménagés, voix- chant-chorale. C'est une chapelle jésuite et la tradition des jésuites, c'est la transmission. Le projet que nous portons est la transmission de l'apprentissage de la musique avec le collège Jules Simon. Et puis nous aurons aussi d'autres usages avec l'académie des musiques anciennes, l'académie des musiques sacrées. Cela a déjà été discuté avec le Département. Mais cette convention nous permet d'aller au-delà de la loi pour permettre justement l'expression artistique et culturelle dans cette chapelle. La charte d'utilisation qui est en cours de finalisation et de discussion avec l'ensemble des usagers prévoira justement la définition de l'amplitude d'occupation de chacun. Il est convenu que le principal utilisateur de la chapelle sera le collège Jules Simon avec 16 heures par semaine d'enseignement artistique et culturel pour les classes à horaires aménagés. Evidemment l'affectataire a le premier et le dernier mot. Vous l'avez dit et vous avez raison. C'est ce que prévoit la loi de 1907. Pour autant, cette convention et la charte d'utilisation que nous signerons permet justement de cadrer un peu les choses, de répartir les rôles et les amplitudes de d'utilisation de chacun, donc il n'y a pas de malice ni dans la charte d'utilisation, ni dans la convention. Cela permettra d'avoir un projet culturel, artistique, lisible.

M. UZENAT : Mais en dehors de tout cela, cette convention par rapport à la loi n'apporte aucune avancée parce que tout le reste, même si la convention est signée, si pour une raison ou pour une autre l'affectataire le change, la mairie ne pourra rien faire. Donc vous précisez quelques mots de projet mais on ne sait pas sous quelle ampleur

M. LE MAIRE : L'ampleur est en fonction du calendrier scolaire, de ce que vont proposer les professeurs, ça n'est pas définissable avant ça.

M. LE MAIRE : On a là un objet culturel un enjeu pédagogique. Je n'ai pas le sentiment qu'une convention beaucoup plus restrictive ou cadrée élargirait les conditions d'utilisation par le collège et par les services culturels ou événementiels de la ville dans le respect du lieu.

M. AUFFRET : Oui, j'ai posé une question, alors c'est votre appréciation qu'elle méritait d'être posée en commission mais je l'ai quand même posée et j'aimerais obtenir une réponse. Je crois que les gens qui nous écoutent ce soir seraient intéressés.

M. LE MAIRE : M. AUFFRET, nous vous apporterons une réponse par courrier.

(Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote)

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 39 voix

Contre : 1 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

CULTURE

Médiathèques - Adhésion au réseau des Médiathèques du Golfe - Convention de sous-réseau du Pôle Orange

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Par délibération du 14 octobre 2019, la Ville de Vannes a décidé d'adhérer au réseau des médiathèques du Golfe.

A compter du 1^{er} septembre 2021, les quatre médiathèques de Vannes associées à celle de l'Île d'Arz, seront regroupées dans le sous-réseau appelé « Pôle Orange », et entreront dans le réseau communautaire comprenant à ce jour 27 médiathèques. Elles utiliseront, à ce titre, les outils gérés par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA) : le logiciel commun de gestion des bibliothèques (SIGB) et le portail permettant l'accès aux ressources numériques proposées aux abonnés. Le sous-réseau est défini par bassin de vie. Il est un élément central de la structuration de l'offre de lecture publique sur le territoire communautaire.

A ce titre, la convention de sous-réseau définit le fonctionnement des médiathèques du Pôle Orange. Elle organise les liens de collaboration et de coopération entre les différentes médiathèques du sous-réseau, ainsi qu'entre les médiathèques et l'agglomération. L'adhésion du réseau vannetais au réseau des Médiathèques du Golfe signifie pour Vannes des modifications, dans les modalités, les outils et les services à la population, détaillées en annexe.

Débat

Mme DUMAS : Nous accueillons favorablement le regroupement des médiathèques de Vannes, dans le sous réseau pôle orange du réseau communautaire des médiathèques. Ce qui permet d'élargir l'offre proposée aux vannetais de manière considérable. Nous notons également une avancée sur les tarifs qui ont été revus à la baisse, mais dans une logique d'accessibilité de simplification également de la politique tarifaire, nous demandons la gratuité des abonnements à minima pour les usagers vannetais, comme peuvent le proposer certaines médiathèques notamment à Séné. Cette politique serait un geste fort pour favoriser encore plus accès à la culture pour tous et le développement du nombre d'abonnés, quelles que soient les catégories.

M. LE GUERNEVE : C'est déjà gratuit pour les moins de 18 ans et pour les étudiants. Par souci de cohérence avec l'ensemble du réseau, nous entrons avec volontarisme dans le réseau de médiathèques. On essaie d'adapter le plus possible la politique des médiathèques de Vannes à celle des médiathèques du golfe. La politique tarifaire de l'agglomération était certes plus avantageuse que celle de Vannes parce que Vannes apporte beaucoup plus de services qu'apportaient aussi les autres médiathèques du golfe. Et donc ce sont aujourd'hui des services qui vont être pris en charge par l'agglomération. Nous votons bien sûr les tarifs proposés dans la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 40 voix
 Abstentions : 5 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES FONCIERES

Centre-Ville - 27 et 29 rue Thiers - Déclassement et cession d'un immeuble

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

La Commune possède au 27 et 29 rue Thiers un immeuble construit en 1966 et occupé par les services municipaux jusqu'à fin 2018. La société H. ISLE, société Lyonnaise d'artisanat d'art et d'édition de luminaires haut de gamme, a manifesté son intérêt pour ce site dans le cadre du transfert de l'ensemble de ses activités. Elle propose d'acquérir cet immeuble au prix de 788 000 € net vendeur, conforme à l'évaluation de la direction immobilière de l'Etat, et envisage de créer 14 emplois.

A noter que cette emprise n'étant plus affectée au service public, sa désaffectation peut être constatée. Préalablement à sa cession, il conviendra de prononcer son déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé communal.

Débat

M. RIOU : La décision d'aliéner ce bien public a été prise sans consultation préalable. Pourtant, de nombreux usages publics pouvaient être imaginés : université, accueil d'urgence, hébergement des services de la police municipale. Il semble bien qu'on n'ait pas vérifié au préalable si d'autres acteurs publics que la ville étaient intéressés. Pourquoi vendre au premier acheteur spontané qui se présente ? Pourquoi ne pas procéder par enchères publiques afin d'essayer d'optimiser le produit financier ? Par ailleurs, la délibération proposée n'est pas accompagnée d'une étude minimale d'impact : quelles seront les nuisances sonores et environnementales générées par cette activité artisanale ? Quels seront ses impacts sur la circulation et le stationnement ?

Enfin, pourquoi nous faire voter aujourd'hui alors que la décision est acquise, du moins si l'on en croit le compte-rendu qui en a été fait par la presse locale le 15 avril dernier ?

Bref, la démocratie locale est bien malmenée dans cette affaire, et les règles de bonne gestion régulièrement invoquées par la majorité lors du débat budgétaire semblent avoir été oubliées.

M. LE MAIRE : Je ne tiens pas le crayon des journalistes. La presse locale a l'ordre du jour du conseil municipal quatre ou cinq jours avant, je ne peux pas leur interdire de traiter un sujet.

M. UZENAT : C'est une cession d'importance parce que c'est une parcelle de 320 m² mais on parle bien de 750 m² utiles, des espaces conséquents en centre-ville. Nous n'avons pas l'estimation mais on peut évidemment faire confiance, même s'il n'y a pas d'obligation légale, au passage, ce serait quand même de bonnes pratiques de nous adresser cela. Le prix semble évidemment plutôt très attractif. Alors évidemment ce sont des bureaux et pas des logements.

M. LE MAIRE : Il y a beaucoup de travaux à faire à l'intérieur. Certes, il n'est pas joint mais on pourra joindre l'estimation du prix des domaines. Le prix proposé ce soir est égal au prix proposé par les Domaines.

M. UZENAT : Quoi qu'il en soit, 750 m² en plein centre-ville de Vannes à proximité des réseaux, etc. en tout cas, c'était un actif immobilier de valeur. Nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années une gestion active de la part de la ville sur la cession des biens inutilisés parce que ce sont à la fois des recettes pour la ville et la possibilité de voir ces mêmes équipements modernisés et rénovés plus performants sur le plan énergétique. Donc ça va évidemment dans le bon sens. Et puis surtout sur cette délibération, ce que nous considérons aussi comme une avancée, c'est l'arrivée d'une activité productive en centre. On ne peut pas plaider pour la mixité des fonctions en centre-ville, habiter, se nourrir et travailler quand nous avons la possibilité d'accueillir une entreprise. Ils ont des clients plutôt haut-de-gamme avec une activité à l'internationale qui est intéressante pour la ville. Avoir des emplois, de l'activité productive en centre-ville, à proximité de la place de la république et donc peut-être pour les futurs salariés la possibilité de ne pas utiliser leur voiture etc. Tout ça va plutôt dans le bon sens. Pour toutes ces raisons-là, nous approuvons cette cession. Pour autant, nous attendons une stratégie globale de la ville sur la gestion de ses actifs immobiliers. On voit bien aujourd'hui que l'attractivité est au rendez-vous et que vous puissiez donner une feuille de route aux élus sur les programmations de cession envisagées dans les années qui viennent et, également nous adresser un inventaire actualisé. Je l'avais sollicité lors du précédent mandat, il nous avait été envoyé au début de l'année 2016, il était daté de décembre 2015. Si vos services pouvaient en prendre la peine pour l'ensemble des conseillers municipaux. En tout cas sur cette délibération, nous apporterons notre soutien.

M. LE MAIRE : Vous n'imaginez pas le nombre d'offres que nous avons repoussé, qui n'auraient pas été une plus-value pour notre centre-ville. Je me réjouis avec M. LE BRUN de voir cette activité arriver. Il y aura de la formation, de l'apprentissage qui sont chers au cœur de beaucoup de cette assemblée. Une entreprise qui, je l'espère, amènera d'autres. Je pense que c'est un très beau signal que nous donnons pour une ville comme la nôtre : l'activité artisanale d'art en cœur de ville.

M. LE BRUN : Je me réjouis de l'installation de cette entreprise qui, comme vous l'avez dit M. UZENAT, travaille dans le haut de gamme et qui travaille avec de grands établissements tels que l'opéra de Paris, le mobilier national, le théâtre de l'Odéon, des grands architectes nationaux et internationaux. 14 emplois créés en centre-ville et 60 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. C'est une belle image de marque pour la ville de Vannes qui en appelle d'autres bien sûr, que nous accueillerons avec plaisir sur notre territoire.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 44 voix
Contre : 1 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES FONCIERES

Secteur du Rohic - Rue de Bourgerel - Cession de deux parcelles communales

Mme Armelle MANCHEC présente le rapport suivant :

Monsieur RICHEZ, domicilié 39 rue de Bourgerel, dispose d'une parcelle bâtie d'une contenance de 720 m². En vue d'agrandir sa propriété, il sollicite l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale d'environ 200 m² situées de part et d'autre de son terrain.

Ces deux emprises non cadastrées sont classées au plan local de l'urbanisme en zone agricole. Elles sont à prélever l'une, sur un espace vert pour environ 93 m², l'autre sur un ancien commun de village pour approximativement 109 m².

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur la base de 1 164 €.

L'avis conforme de la direction immobilière de l'Etat, sollicité le 19 février, est réputé donné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES FONCIERES

Impasse de Kersec - Régularisation foncière

Mme Armelle MANCHEC présente le rapport suivant :

A la suite de travaux de réfection de voirie et de l'acquisition par Monsieur GUTTIERES d'une maison sise 3 impasse de Kersec, il est apparu qu'une régularisation foncière devait être opérée afin de mettre en cohérence sa propriété et les limites de la voie publique.

Ainsi la commune pourrait acquérir de M. GUTTIERES 3 parcelles d'une contenance totale de 27 m² et lui céder une parcelle de 4m² au prix de 24 €/m².

La soulte à la charge de la commune serait de cinq cent cinquante-deux euros (552 €).

L'avis conforme de la direction immobilière de l'Etat, sollicité le 19 février, est réputé donné.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES FONCIERES

Centre-Ville - Parc Urbain du Rohan - Donation d'un terrain à la commune par la société Nexity

Mme Armelle MANCHEC présente le rapport suivant :

La société Nexity a engagé une opération immobilière rue Jean et Yves Texier Lahoulle qui jouxte une zone naturelle dont la restauration était demandée au titre des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Nexity propose de faire don de cet espace à la commune dans le cadre d'un mécénat environnemental.

Cette zone naturelle viendra compléter le parc de Kérizel situé à proximité et accroître ainsi l'offre de nature en ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

AFFAIRES FONCIERES

Ménimur - Allée Léonard de Vinci - Constitution d'une servitude au profit d'Enedis

M. Frank D'ABOVILLE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction de 10 logements par Vannes Golfe Habitat pour l'APF France Handicap, allée Léonard de Vinci, une servitude doit être constituée pour le passage d'un câble BTAS. Il est proposé de constituer à titre gratuit au profit d'ENEDIS une servitude de passage d'un câble BTAS d'une longueur estimée à 30 mètres (à titre indicatif) de la parcelle cadastrée section AK numéro 127 au travers de la parcelle cadastrée section AK numéro 85, allée Léonard de Vinci, pour desservir la parcelle cadastrée section AK numéro 87 et de décider que cette constitution de servitude sera concrétisée par acte notarié aux frais du concessionnaire d'énergie.

Débat

M. UZENAT : Je profite de ce bordereau pour revenir sur un sujet que nous avons déjà évoqué, à savoir la 5G. On avait eu l'occasion de solliciter auprès de vous, l'organisation d'un débat. Vous aviez évoqué le printemps 2021. On sait bien qu'avec la crise sanitaire, toutes ces opérations-là sont un peu compliquées, mais nous voyons à Vannes comme ailleurs, des inquiétudes, des interrogations. Encore une fois, il ne s'agit pas d'être pour ou contre la 5G.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet du bordereau.

M. UZENAT : Je voulais simplement que vous apportiez une précision parce que nous avons des concitoyens qui sont légitimement inquiets en matière de santé publique et qui demandent à leurs élus des réponses. Vous avez reçu des courriers en mairie, nous avons vu les réponses de la mairie qui sont très lapidaires. Donc si vous pouviez apporter des précisions sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Alors contrairement aux mairies de Paris et de Nantes qui ont accordé le déploiement de la 5G sur leur commune, sans attendre l'avis de l'OMS qui devait effectivement être rendu public début mars, j'attends l'avis de l'OMS pour faire une réponse publique. Sachant qu'à titre personnel, j'y suis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

URBANISME

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération - Compétence Plan Local d'Urbanisme - Opposition au transfert

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

L'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

L'article 7 de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire reporte jusqu'au 1er juillet 2021, le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme à l'intercommunalité. La commune peut donc, dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, s'opposer au transfert.

Considérant le caractère stratégique de la compétence « plan local d'urbanisme » et l'absence préalable d'une mise en commun à l'échelle du territoire de l'agglomération, il est proposé de s'opposer au transfert automatique de cette compétence et de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

Débat

Mme KERGOSIEN : Vous nous proposez de nous opposer au transfert de cette compétence. Vannes refuserait à nouveau l'opportunité d'harmoniser les différents PLU à l'échelle de notre territoire. Nous nous abstenons sur ce bordereau. Permettez-moi de développer quelques arguments alors que l'adoption du PLU intercommunal, offrirait aux vannetais des leviers puissants pour mieux vivre ensemble sur un territoire partagé. A la question pourquoi tenir à conserver cette compétence et par là se priver des avantages évidents du transfert, il nous a été répondu en commission, par vos adjoints, qu'un PLU intercommunal n'apporterait aucun avantage supplémentaire puisque le SCOT, voté d'ailleurs à l'unanimité, régit déjà beaucoup. Vos adjoints ont particulièrement souligné leur crainte vis-à-vis d'un organe décisionnaire, GMVA, trop éloigné des intérêts locaux. Mais, Mr Le Maire, comment l'agglomération pourrait-elle apparaître comme ennemie des intérêts des vannetais, en vous ayant à sa présidence?

M. LE MAIRE : Pour la bonne compréhension de l'assemblée, ce n'est pas quelqu'un de la majorité municipale qui a dit que c'était contre les intérêts locaux, par rapport à GMVA... ce n'est pas quelqu'un de ma majorité municipale qui l'a dit. C'est un autre collègue de cette assemblée.

Mme KERGOSIEN : Non, je parlais de la commission qui a eu lieu en décembre, pas à la dernière. En fait, la majorité n'a pas eu besoin de répondre à la dernière commission puisqu'un autre élu a largement répondu. Quelques lignes avant de terminer : Aujourd'hui, 95% des collectivités ayant adopté le PLUI sont satisfaites et regrettent de ne pas y avoir souscrit plus tôt, selon un sondage de l'assemblée des communautés de France. Alors Mr le maire, voici la question de « Vannes pour tous »: Où résident concrètement les intérêts des vannetais à résister à ce transfert?

M. UZENAT : Dans cette délibération vous évoquez le caractère stratégique de la compétence plan locale d'urbanisme, nous en sommes tout à fait d'accord et l'absence préalable d'une mise en commun l'échelle du territoire de l'agglomération, c'est pour nous l'élément central, c'est ce qui nous conduit à approuver cette délibération. Considérant qu'en l'état les conditions ne sont pas réunies. Si le sujet avait été mis sur la table il y a déjà quelques années, j'aurais pu partager le diagnostic. Il faut ce travail de mise en commun, comme c'est écrit dans la délibération, de partage d'orientation. On a commencé à le faire avec le SCOT mais un PLUi, c'est beaucoup plus contraignant. En effet, il faut avoir cette culture commune. Pour autant, nous redisons bien que ce vote favorable ne doit pas se traduire par une opposition au PLUi. Mais aujourd'hui au moment où on doit se prononcer, parce que la loi nous demande, les conditions ne sont pas réunies.

Mme LE PAPE : Effectivement comme viennent de le dire M. UZENAT et M. Le Maire, les conditions ne sont actuellement pas réunies. Je vous rappelle par ailleurs que, en ce qui concerne les autres communes GMVA, l'écrasante majorité des communes est également opposée à ce transfert de compétences. Par ailleurs, transférer ce type de compétences à l'agglomération, au-delà de l'aspect à la fois symbolique et très politique, c'est Monsieur le Maire qui donne les autorisations d'urbanisme et qui délivre les permis de construire. Le fait de garder cette compétence communale permet une proximité et il ne s'agit pas d'opposer l'agglomération à la commune, mais c'est un sujet qui a besoin d'être traité au plus proche. Comme vous l'avez rappelé, il existe des documents supra communaux type le SCOT qui permettent d'harmoniser effectivement l'ensemble de notre territoire mais néanmoins on considère actuellement que cette compétence doit rester communale.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 41 voix

Abstentions : 4 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

URBANISME

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, présentée en détail dans la notice annexée à la présente, se décline en 5 objectifs prescrits par arrêtés municipaux :

1. Evolution au bénéfice de la protection des composantes végétales ;
2. Evolution règlementaire : pour concourir à une insertion plus qualitative des constructions et opérations immobilières dans le tissu urbain ;
3. Evolution de l'OAP sectorielle Nord Gare : pour permettre l'extension nécessaire du stade Jo Courtel ;
4. Evolution du tableau des emplacements réservés : pour tenir compte des projets réalisés et à venir impliquant une maîtrise foncière publique ;
5. Evolution de zonage : pour donner une vocation économique à la parcelle n°598 section DN jouxtant le giratoire de Kerchopine.

Le projet de modification n°1 a été communiqué pour avis aux personnes et instances concernées, notamment aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale qui ont transmis leurs avis.

Une enquête publique a ensuite eu lieu du lundi 1er février 2021 à 9h00 au jeudi 4 mars 2021 à 17h00. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur estime que le public a été correctement informé de l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du PLU de la Ville de Vannes et que le dossier présenté était complet et suffisamment clair pour en comprendre les enjeux.

Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Vannes, assorti de deux recommandations concernant d'une part, la suppression de la possibilité de construction d'annexes hors sol au sein des aires de défense écologiques, d'autre part, la mise en place de comptages routiers aux abords de l'emplacement réservé n°36. Une réserve relative à l'intégration au PLU d'une évaluation continue des composantes végétales protégées a par ailleurs été émise.

Il est proposé :

- de ne pas suivre la première recommandation portant sur l'interdiction de la construction d'annexes hors sol au sein des aires de défense écologiques, celles-ci ne constituant pas un risque ;
- de mettre en place les comptages routiers demandés aux abords de l'emplacement réservé n°36 ;
- d'incorporer au PLU des indicateurs de suivi des composantes végétales protégées.

Enfin, de manière à prendre en compte la conclusion du commissaire enquêteur dans sa partie « 4.2.1 Evolutions au bénéfice de la protection des composantes végétales. », il est proposé que le barème de valeur des arbres soit rendu applicable à l'ensemble urbain boisé d'intérêt paysager (bois du Vincin) correspondant à la zone « UCd » créée dans le cadre de la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Les remarques émises par les services consultés et les résultats de l'enquête publique ont par ailleurs justifié des adaptations au projet de modification présenté dans la notice de présentation de la modification n°1 jointe au rapport de présentation du PLU. Eu égard à leur nature, à leur objet et au périmètre du PLU, ces adaptations ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification n°1.

Débat

M. UZENAT : Pour rappel, en juin 2017, le groupe de l'époque s'était abstenu sur le plan local d'urbanisme. Sur cette première modification, en revanche, nous la voterons parce que nous considérons que même si certaines avancées ne vont pas assez loin, en tout état de cause, il s'agit de progrès globalement, notamment en matière de prise en compte des questions environnementales. Pour autant, plusieurs points à souligner. Tout d'abord le problème de la participation citoyenne dont vous n'êtes pas entièrement responsable avec la crise sanitaire, mais nous avons plusieurs remontées de citoyens qui ont exprimé des difficultés à pouvoir accéder aux documents, d'autres en plus avec les contraintes sanitaires ne pouvaient pas être facilement manipulées. Espérons que nous sortirons de cette période le plus vite possible. Mais il y a eu des difficultés avec la version dématérialisée des plans, même si vos services ont bien expliqué que c'était compliqué à sortir. Mais au moment du PLU, on avait eu les cartes papier, ce serait donc appréciable, pour pouvoir apprécier finement l'impact de certaines décisions, de pouvoir bénéficier de ces documents. Par ailleurs sur les avancées, la protection des composantes végétales, un des axes importants de cette modification, cela va plutôt dans le bon sens : les aires de défense écologique, le bois du Vincin qui voit sa protection renforcée. Pour autant, nous avons quelques exemples fâcheux : Le projet immobilier rive droite ou l'ensemble des arbres a été abattu, des questions aussi du côté de la ravinée avec le projet sur la rive droite où est annoncé l'abattage a priori de 183 arbres.

M. LE MAIRE : Et la replantation de 180 arbres.

M. UZENAT : Je demande de mettre en ligne sur le site Internet ou au moins le communiquer aux élus, l'étude qui explique pourquoi il faut abattre ces arbres. Je pense que cet effort de transparence peut être utile et permet de déminer des situations. Par ailleurs, j'ai noté dans le rapport du commissaire enquêteur et cela est évoqué par des citoyens, l'abattage d'arbres à Tohannic du côté du chemin de Montesquieu. Le commissaire enquêteur écrit là, je le cite « le constat d'infraction a été dressé il y a eu une saisine du procureur » mais au moment où il écrit, ces deux démarches n'ont produit aucun effet et c'est vrai que vous n'en êtes pas directement responsable, mais cela interpelle sur les suites qui sont données à ce type d'acte. Et puis enfin, dernière remarque qui méritait d'être soulevée concernant le stade Jo Courtel, le commissaire enquêteur dit clairement que les travaux ont été engagés avant la fin de l'enquête publique. Je cite la réponse que vos services ont fournie au commissaire enquêteur : « les travaux ont été engagés en supposant que la modification du PLU avait été approuvée alors même qu'il n'en était rien ». Et cette information n'a pas été donnée visiblement au commissaire enquêteur lors de sa première réunion avec vos services alors que ça aurait pu permettre éventuellement une réflexion sur un cheminement doux sur l'axe Est-Ouest de cet équipement sportif. En tout état de cause, on comprend bien la crise sanitaire et la difficulté pour vos services, cela interpelle quand même parce que l'on peut pas d'un côté dire aux citoyens, il faut être parfaitement réglo, et de l'autre côté, ne pas l'être.

M. LE MAIRE : Le télétravail a ce défaut M. UZENAT du manque de coordination et d'échanges entre services. Là nous parlons de la modification du PLU qui dépend du service urbanisme de la ville. Le dossier synthétique est géré par le service des sports et concrètement le chantier est géré par le service technique. Parce que dans notre collectivité, nous avons fait l'effort que le salarié reste souvent en télétravail, il y a eu une mauvaise coordination entre l'enquête publique et les services. Il y a aussi eu un souci avec les conditions météorologiques pour mettre en place un terrain synthétique avec l'humidité, avec les températures, et le temps de séchage du terrain. Si l'on ratait l'opportunité, cela repoussait d'une année. Je fais amende honorable sur le fait que nous avons dérapé sur les délais en étant optimiste sur les remarques du commissaire enquêteur.

M. AUFFRET : Nous sommes satisfaits des mesures proposées dans cette première modification du Plan local d'urbanisme. Le renforcement de la protection du végétal à Vannes et la prise de conscience sur l'artificialisation des sols vont dans le sens de ce que nous défendons. Ce qui nous chagrine plus, c'est ce que nous ne trouvons pas dans cette modification. Nous observons, comme tous les Vannetais, que, si la ville se construit sur elle-même, elle a tendance à y perdre en âme et en esthétique. Alors c'est vrai, il y a les goûts et les couleurs. Mais comment rester insensible au manque de réflexion architecturale de beaucoup des dernières réalisations dans notre ville ? Je ne pense trahir aucun secret en vous racontant un peu de notre embarras au jury du prix des Hermines. Nous, élus de la majorité et de l'opposition, revoyons des dizaines de réalisations architecturales de la ville de l'année passée. Et pour plusieurs catégories, nous n'avons pas osé, pour le moment c'est vrai, retenir de candidat pour la suite. Ce n'est pas faute de candidats, c'est faute de qualité. Il y a des moyens plus efficaces pour faire avancer un certain sens de l'esthétisme dans notre ville. L'annonce d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) à Vannes va dans le bon sens. Elle va permettre d'expliquer ce qui est faisable ou non en matière de restauration et de transformation des façades donnant sur rue. Monsieur Fabien Le Guernevé a annoncé la nouvelle dans la presse et a expliqué que « Ce qui fait le charme de Vannes, c'est son architecture, nous avons le devoir de le protéger ». C'est exactement notre état d'esprit aussi. Et c'est pour cela que par cette intervention, nous souhaitons vous aiguillonner vers plus d'exigence sur les nouveaux projets et moins de complaisance avec les promoteurs. De quoi est-ce que je parle concrètement ? Je parle de cette maison de charme, boulevard Herriot, coincée entre 2 énormes immeubles mitoyens littéralement collés à elle. Je parle du tout nouveau lotissement rue du 65e RI à côté de l'école Brizeux. Je dis nouveau pour sa date de construction car pour son inspiration, on est plutôt sur le pire des années 70. Je pense aussi Nord Gare à ce futur immeuble qu'on nous a présenté en commission CBAM comme la future vitrine de Vannes. Il est vrai que l'immeuble se situe en face des quais de la gare et sera donc un point d'ancrage visuel fort pour tous les passagers de la SNCF. Ils y verront très bientôt un cube de béton très standard, avec pour seule originalité une légère coiffe de bois. Je ne doute pas que le confort sera au rendez-vous pour les futurs habitants mais ne pouvait-on faire quelque chose de plus osé ? de plus ancré dans l'identité architecturale de notre territoire pour servir de vitrine à notre ville ? Nous souhaitons que Vannes embrasse ce que la modernité a de meilleur. Mais en cultivant son identité propre : ses matériaux, sa lumière et ses végétaux. Nous voulons redonner de la saveur architecturale à notre ville. C'est le projet d'un Yves Guillou, qui a tant marqué notre ville avec sa Cocotte notamment ou celui d'un Bernard Menguy qui conçoit des maisons bioclimatiques à Vannes depuis bientôt 40 ans ! Autre aspect que nous aurions aimé retrouver dans ce plan local d'urbanisme, c'est la modularité. Il faut en finir avec ces quartiers sur plan, figés quinze ans avant leur réalisation, sans aucune modification possible. Qui peut prédire ce que sera la façon de commercer, d'habiter dans quinze ans ? Et là je pense à la construction du quartier de Beaupré Lalande. Ce que nous aurions aimé trouver dans ce plan local d'urbanisme, c'est en plus de la dentelle technique, un véritable projet culturel et politique pour notre ville. Faute de cela, nous nous abstenons sur ce bordereau.

M. LE MAIRE : Vous me coupez le souffle M. AUFFRET. Chacun a le droit d'avoir des positions différentes. J'espère que la plupart des architectes que vous avez traités d'incompétents ce soir quand même, de gens qui construisent avec beaucoup de mauvais goût, ne prendront pas mal vos propos. Si vous saviez l'énergie que mettent les services et les élus en charge de l'urbanisme à travailler avec les maîtres d'œuvre, avec les maîtres d'ouvrage pour faire ce qui nous apparaît acceptable. Je n'émet pas de jugement de valeur sur ce qui est fait, vous a priori si. Ce que vous avez développé pendant quelques minutes, ce sont des jugements de valeur, sur ce qui vous plaît, et sur ce qui ne vous plaît

pas. J'ai le sentiment que ce que nous faisons à Vannes depuis maintenant une à deux décennies, avec des subventions pour les maisons à pans de bois en centre-ville, qui remontent à plus de 15 ans, Monsieur AUFFRET, font de cette ville, une ville qui attire de plus en plus de monde. Une ville qui est regardée avec le plaisir par les gens qui viennent s'y promener, déambuler, cette ville qui a changé, cette ville qui accueille tout le monde, qui essaie de n'exclure personne et je ne suis pas sûr que l'effort d'architecture que vous prônez ou les formes d'urbanisme que vous prônez, pourra faire demain ce qu'est la ville de Vannes aujourd'hui qui accueille toutes et tous.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 41 voix

Abstentions : 4 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

RESSOURCES HUMAINES

Modification tableau des emplois

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Pour répondre aux évolutions de l'organisation de l'administration, le tableau des emplois doit être régulièrement adapté. Les évolutions proposées aujourd'hui concernent principalement des modifications d'intitulés de poste, des actualisations de temps de travail et des créations/suppressions de postes, pour les adapter au fonctionnement des services.

Direction Générale des Services :

Création d'un poste de Directeur Général des Services, dans le cadre d'emploi d'administrateur.

→ Régularisation, neutralité budgétaire

Pôle Animation :

Modifications de temps de travail, d'intitulés de poste, de filières, de cadres d'emplois.

Création d'un poste de DGA Pôle Animation, dans le cadre d'emploi des administrateurs. Pas d'impact budgétaire (anticipation d'un départ en retraite).

Deux suppressions de poste d'éducateurs sportifs : le premier poste correspond à un départ en retraite à compter du 1^{er} juillet et le second interviendra fin décembre 2021.

→ - 1.80 ETC

Pôle Proximité :

Modifications de temps de travail et d'intitulés de poste, de filières, de cadres d'emplois. Suppression d'un poste vacant d'animateur à 0.40 ETC. Passage d'un temps non complet à 83% à temps complet à 100%. Et intégration d'heures complémentaires, de 80% à 100%.

Ouverture du poste de responsable du service sécurité et protection au cadre d'emploi de Directeur de police municipale (catégorie A) ainsi qu'au cadre d'emploi de Chef de service (Catégorie B).

→ - 0.03 ETC

Pôle Ressources :

Le poste de Chargé de mission pour la transformation numérique pourra être occupé par un agent contractuel au titre de l'article 3-3 de la loi 53-84 du 26 janvier 1984.

SOLDE : -1.83 ETC

Débat

M. UZENAT : Simple précision de notre part, nous ne sommes pas représentés dans les instances qui traitent de ces questions-là donc nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : C'est le dernier conseil municipal de Philippe MASLIN, directeur général adjoint du pôle animation. Cela me permet de dire à Monsieur MASLIN qu'à travers ses équipes, et les conseils qu'il a apportés aux différents élus qu'il a servis depuis maintenant plusieurs décennies, il est l'image d'un fonctionnaire que toute collectivité aimerait avoir au sein de ses effectifs. Il pilote jusqu'à la fin mai le lancement du dossier du musée. Il a clôturé avec d'autres services et M. LE GUERNEVE la livraison fin octobre de la chapelle Saint-Yves, et aussi la livraison du CIAP qui a vu le jour au sein de l'hôtel de Limur. Il y a aussi des dossiers sportifs puisque M. MASLIN avait cette qualité parfois rare d'aimer à la fois la culture et le sport. Donc je vous remercie de ce que vous avez fait, et je vous souhaite plein de bonheur pour tout ce qui peut arriver maintenant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 40 voix

Abstentions : 5 voix.

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

RESSOURCES HUMAINES

Formation 2021

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :

Le plan de formation 2021 prévoit la réalisation des actions de formation suivantes :

- La préformation (préparation aux concours et examens professionnels),
- Les formations obligatoires dites d'intégration et de professionnalisation,
- Les formations de perfectionnement,
- L'élaboration d'un projet professionnel pour les personnes en situation de réorientation.

Les deux premières catégories d'actions sont toujours financées par la cotisation versée par la ville au CNFPT, laquelle représente une dépense totale de 210 000 €.

A cette dépense, s'ajoute un crédit de 124 000 € pour les autres formations.

Débat

M. UZENAT : Nous approuvons cette délibération bien évidemment car nous avons eu l'occasion d'en parler aussi pour les élus. Votre première adjointe en a fait mention lors de la commission administration générale et finances mais pour les personnels, c'est l'outil de l'émancipation de la réussite. Donc la proposition, nous considérons qu'elle va dans le bon sens. Pour autant, au regard notamment des évolutions imposées par la crise sanitaire, elles doivent être vu comme des opportunités d'essayer de progresser, de faire autrement. Il y a quand même des manques de notre point de vue sur la formation au télétravail d'une façon générale. Parce que le télétravail ne s'improvise pas, je pense en particulier au travail collaboratif à distance, la rupture de la proximité, etc. On voit bien par ailleurs des demandes de plus en plus fréquentes de salariés dans le privé comme dans le public, de pouvoir revenir en présentiel. En tout état de cause, ce télétravail a vocation à se développer, en tout cas être généralisé hors période COVID. Quand je dis généraliser, ce n'est pas cinq jours sur cinq mais devenir une habitude pour de plus en plus de métiers. Et on voit bien, que notre pays, globalement, n'était pas prêt à cette rupture. Sur ce plan là, la stratégie proposée nous semble insuffisante parce que les outils numériques, c'est de l'initiation au traitement de texte, à Excel sur la bureautique. La deuxième chose, sur le développement durable d'une façon générale, vous avez des actions en lien avec l'hygiène et la sécurité au travail, vous évoquez aussi de façon tout à fait légitime, la question de la conduite pour tous ceux qui sont amenés à manœuvrer des engins mais le développement durable, la capacité justement à appréhender l'ensemble de ces enjeux-là ? c'est assez indispensable que les agents quel que soit leur service puissent être sensibilisés quand on parle de carbone, d'empreinte écologique. Que l'on soit dans le social, dans la culture, dans le sport, on a un impact et donc de pouvoir sensibiliser l'ensemble des acteurs, leur donner cette pleine conscience, les outils aussi pour pouvoir réduire cette empreinte, cela devrait être pour les années à venir, en tout cas, un axe de travail. Donc tout ça pour dire que nous voterons cette délibération mais c'est une invitation à peut-être essayer d'aller plus loin et anticiper les grandes mutations qui se produisent déjà sous nos yeux.

Mme LE HENANFF : Sur vos suggestions sur le développement durable, on en tiendra compte, c'est évident. Cela commence déjà par l'introduction de notion de développement durable, de respect de l'environnement sur les marchés publics. Ce sont des débuts, petit à petit on ira plus loin. Sur le télétravail, il y a deux types de télétravail, celui subi du fait du covid et celui sur lequel nous travaillons avec les agents et les services actuellement. C'est la mise en œuvre et la généralisation du télétravail en période hors Covid. Un groupe de travail y réfléchit, cela prend du temps, on a encore eu un comité la semaine dernière. Donc le télétravail, on le souhaite fortement et les agents aussi puisqu'ils ont découvert cette manière, cette façon de travailler également et ont compris que c'était possible. Nous y sommes favorables, donc nous travaillons dessus.

M. LE MAIRE : Vous avez raison M. UZENAT de parler de la difficulté pour beaucoup d'entre nous, beaucoup de nos concitoyens de travailler à la maison, de ne pas quitter son domicile, de ne pas avoir de grandes relations sociales. Je demande au directeur général des services et à la directrice des ressources humaines d'être très vigilants à nos collègues salariés qui pourraient en difficulté effectivement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement des prestations avec le centre de gestion du morbihan

Inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité au Travail / Adhésion au bloc de compétences RH

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :

Les Centres de Gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par les employeurs territoriaux qui apportent aux collectivités affiliées leur assistance et leur expertise en gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales.

La ville de Vannes souhaite renouveler deux conventions de prestation avec le Centre de gestion du Morbihan :

1. Inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail :

Les collectivités territoriales doivent désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et la sécurité. Cette mission a été confiée, par convention, au centre de gestion du Morbihan et consiste en :

- une expertise en hygiène et sécurité du travail visant à contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et sécurité et à proposer des mesures correctives et préventives, si nécessaire,
- un accompagnement et un conseil à la mise en œuvre locale des préconisations figurant sur le rapport d'inspection.

Il est proposé de renouveler cette convention pour trois ans en prévoyant au moins une visite annuelle. Elle donnera lieu à facturation des frais à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies.

2. Adhésion au bloc de compétences RH

Le renouvellement de la convention d'adhésion au bloc de compétences RH du Centre de Gestion du Morbihan permettra d'accéder à un ensemble de prestations et services-support tel que précisé dans la convention ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

RESSOURCES HUMAINES

Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections

Mme Monique JEAN présente le rapport suivant :

A l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections dans les communes, le personnel communal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote.

Au-delà des heures normales de services, la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée :

- en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents attributaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

- en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui ne peuvent prétendre à l'IFTS et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,

Débat

M. LE MAIRE : Des préconisations ont été faites par le gouvernement par le premier ministre. Dès que nous aurons d'autres éléments, nous reviendrons vers vous beaucoup plus en amont que par rapport aux autres élections. On a parfois des difficultés à recruter des collaborateurs et c'est pour cela qu'on a une augmentation de l'indemnité. Ce n'est pas qu'à Vannes, c'est un peu partout parce que c'est parfois un peu dur pour nos collaborateurs de tenir un bureau de vote toute la journée, d'être présents parfois au dépouillement avec des candidats ou des partisans qui font un peu pression.

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Crise sanitaire - Dispositions financières - Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

Mme Violaine BAROIN présente le rapport suivant :

En raison de la crise sanitaire, les cours pour les adultes et les pratiques collectives du conservatoire à rayonnement départemental n'ont pu être dispensés depuis les derniers congés d'automne.

Il est en conséquence proposé de ne pas facturer le second semestre 2021 pour ces cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Logement social - Participation pour le financement en PLAI et PLUS de 23 logements 40 Rue Alexis Leguillon à Vannes

Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :

Pour financer l'opération qui porte sur l'acquisition en VEFA de 23 logements en PLAI et PLUS 40 rue Alexis Leguillon, Bretagne Sud Habitat (Office Public de l'Habitat du Morbihan) sollicite une participation de la Ville. Cette participation conditionne, par ailleurs, celle versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Elle peut être déterminée selon les modalités retenues au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2024 adopté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à savoir une participation communale de 3 000 € par logement. En ce qui concerne cette opération dont le coût est estimé à 3 154 330 € TTC. La participation calculée en vertu du PLH est de 69 000 €. Cette participation sera versée selon les modalités établies par la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Logement social - Participation pour le financement en PLAI et PLUS de 26 logements Avenue Borgnis Desbordes - Le Parc Emeraude

M. Alain Michel RICHER présente le rapport suivant :

Pour financer l'opération qui porte sur la construction de 28 logements neufs dont 26 en PLAI et PLUS, Vannes Golfe Habitat sollicite une participation de la Ville.

Cette participation conditionne, par ailleurs, celle versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Elle peut être déterminée selon les modalités retenues au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2024 adopté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à savoir une participation communale de 3 000 € par logement.

En ce qui concerne cette opération dont le coût est estimé à 2 785 248 € TTC. La participation calculée en vertu du PLH est de 78 000 €. Cette participation sera versée selon les modalités établies par la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Logement social - Participation en PLAI et PLUS de 34 logements Avenue Pompidou

M. Alain Michel RICHER présente le rapport suivant :

Pour financer l'opération qui porte sur l'acquisition en VEFA de 34 logements Avenue Pompidou dont 10 en PLAI et 24 PLUS, Vannes Golfe Habitat sollicite une participation de la Ville. Cette participation conditionne, par ailleurs, celle versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Elle peut être déterminée selon les modalités retenues au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2024 adopté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à savoir une participation communale de 3 000 € par logement.

En ce qui concerne cette opération dont le coût est estimé à 3 263 848 € TTC. La participation calculée en vertu du PLH est de 102 000 €. Cette participation sera versée selon les modalités établies par la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Garantie d'emprunt de 590 867 € - Office Public de l'Habitat du Morbihan - Bretagne Sud Habitat - Acquisition de 8 logements à Vannes "Boréale" Rue de La Lande

M. Patrick LALOUX présente le rapport suivant :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu le Contrat de Prêt N° 115149 en annexe signé entre : L'Office Public de l'Habitat du Morbihan ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1:

L'assemblée délibérante de la Ville de Vannes accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 590 867 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115149 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES

Garantie d'emprunt de 166 691 € - Office Public de l'Habitat du Morbihan - Bretagne Sud Habitat - Acquisition de 5 logements à Vannes Rue du 8 Mai 1945

M. Patrick LALOUX présente le rapport suivant :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu le Contrat de Prêt N° 114765 en annexe signé entre : L'Office Public de l'Habitat du Morbihan ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article1:

L'assemblée délibérante de la Ville de Vannes accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 166 691 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 114765 constitué de 2 Lignes du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Débat

M. LE MAIRE : Il s'agit de logements pour adultes handicapés qui seront autonomes en cœur de ville. C'est une belle avancée pour les familles et pour ces adultes handicapés qui sont très heureux d'arriver au cœur du centre historique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

CULTURE

Voeu pour le vote d'une loi engageant la réunification de la Bretagne à cinq départements

M. Guillaume AUFFRET présente le rapport suivant :

La ville de Vannes, au travers du vote à l'unanimité d'un vœu en conseil municipal des 30 mars 2012 et 26 septembre 2014, s'est déjà engagée pour la réunification de la Bretagne à cinq départements. C'est un engagement profond et ancien qui anime les élus vannetais.

Vannes est une ville résolument bretonne, qui a à cœur de faire vivre, de protéger et de transmettre nos cultures et notre langue régionales. Grâce au soutien indéfectible de notre ville et de tous ses élus, nous sommes la première ville au monde à pouvoir proposer un enseignement bilingue de la crèche au lycée. Nous faisons vivre la culture bretonne au travers de nombreuses manifestations toute l'année, portées par la ville et les associations et confédérations que nous soutenons. Nous avons mis en place les conditions nécessaires à l'installation et au développement d'un Ti ar Vro.

Nous engageons notre administration dans des démarches plus vertueuses notamment par le biais de la charte *Ya d'ar brezhoneg*, avec le concours de l'office de la langue bretonne. La ville s'est également investie dans la démarche de Breizh 5/5 en 2018.

La Bretagne à cinq départements permettrait aux bretonnes et aux bretons, aux vannetaises et aux vannetais de renouer avec leur histoire, leur culture, leur patrimoine matériel et immatériel et constituerait un levier de développement industriel et économique, profitable à l'ensemble du territoire, aux entreprises et aux emplois. En 2018, 105 000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Débat

M. AUFFRET : Je remercie Monsieur le maire d'avoir permis de nous rassembler avec tous les groupes de l'opposition, en tout cas de l'avoir proposé, pour réécrire ce vœu afin qu'il puisse être voté le plus largement possible. Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur LE GUERNEVE, Monsieur MAHE, Monsieur LE MOIGNE et mon binôme Monsieur PAGE pour cette réécriture qui s'est faite en équipe. Ce vœu sera donc lu dans un premier temps en français et dans un deuxième temps en breton par Monsieur PAGE.

M. PAGE : On a souhaité que ce soit un vœu rédigé de manière transversale. L'ensemble des groupes ont été conviés sous la supervision de Monsieur MASLIN, que je salue également pour son empathie et sa compétence. C'est un vœu qui a été souhaité à deux voix, notamment parce que nous avons assisté il y a une dizaine de jours, à une très grande avancée pour la langue bretonne. Une loi a été votée le 8 avril par l'Assemblée nationale, qui s'appelle la loi Molac, associé avec Marc LE FUR qui est un grand défenseur de la langue et de la réunification. Il faut quand même rappeler que la dernière loi qui a été votée pour les langues régionales était la loi Deixonne en 1951, soit il y a 70 ans. On peut donc considérer qu'aujourd'hui c'est une avancée extraordinaire, 240 députés ont voté cette loi. Première avancée pour la langue bretonne, on peut estimer que la prochaine sera la réunification. Il y a une cohérence à mélanger, à intervenir avec la langue bretonne et pour la réunification. Après une grande crise, il faut faire des pas de géants.

Donc nous allons intervenir ensemble et à 2 voix.

VŒU pour le vote d'une loi engageant la réunification de la Bretagne

à cinq départements – Lecture M. AUFFRET :

« La ville de Vannes, au travers du vote à l'unanimité d'un vœu en conseil municipal des 30 mars 2012 et 26 septembre 2014, s'est déjà engagée pour la réunification de la Bretagne à cinq départements. C'est un engagement profond et ancien qui anime les élus vannetais.

Vannes est une ville résolument bretonne, qui a à cœur de faire vivre, de protéger et de transmettre nos cultures et notre langue régionales. Grâce au soutien indéfectible de notre ville et de tous ses élus, nous sommes la première ville au monde à pouvoir proposer un enseignement bilingue de la crèche au lycée. Nous faisons vivre la culture bretonne au travers de nombreuses manifestations toute l'année, portées par la ville et les associations et confédérations que nous soutenons. Nous avons mis en place les conditions nécessaires à l'installation et au développement d'un Ti ar Vro.

Nous engageons notre administration dans des démarches plus vertueuses notamment par le biais de la charte Ya d'ar brezhoneg, avec le concours de l'Office public de la langue bretonne. La ville s'est également investie dans la démarche de Breizh 5/5 en 2018. Cette amputation d'un de nos départements prive les habitants de la Loire-Atlantique d'appartenir et de vivre dans la Région qui forge leur identité, leur culture et se rappelle à leur histoire. Les Bretonnes et les Bretons actuels, dont font partie les Vannetaises et les Vannetais, aspirent également à une réunification avec les femmes et les hommes de Loire-Atlantique ». La Bretagne à cinq départements permettrait aux Bretonnes et aux Bretons, aux vannetaises et aux vannetais de renouer avec leur histoire, leur culture, leur patrimoine matériel et immatériel et constituerait un levier de développement industriel et économique, profitable à l'ensemble du territoire, aux entreprises et aux emplois. En 2018, 105 000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne. Le Conseil municipal de Vannes :

- Demande à l'État d'engager le processus législatif qui permettra dans un premier temps de lancer une consultation des habitants de Loire-Atlantique sur leur volonté de rejoindre la Région Bretagne,
- Demande au Gouvernement de respecter le résultat de la consultation et de proposer au Parlement un projet de loi visant à réunifier la Bretagne à cinq départements ».

VŒU pour le vote d'une loi engageant la réunification de la Bretagne à cinq départements – Lecture en breton - M. PAGE :

« An aotrouned Guillaume AUFFRET ha Jean-Jacques PAGE zo bet o kinnig an danevell-mañ : Kêr Gwened, dre votiñ ur mennad a-unvouezh da-geñver kuzulioù-kêr an 30 a viz Meurzh 2012 hag ar 26 a viz Gwengolo 2014, he doa graet ar gouestl dija evit adunvanidigezh Breizh he femp departamant. Ur gouestl pouezus hag a-gozh eo gant dilennidi Gwened. Ur gêr vreton-tre eo Gwened, c'hoant ganti da lakat bevañ, gwareziñ ha treuzkas hon sevenadur hag hor yezh rannvroel. Gant skoazell sonn hor c'hêr hag he holl zilennidi omp deuet da vout ar gêr gentañ er bed hag a ginnig ur c'helenn divyezhek adal ar vagouri betek al lise. Lakat a reomp sevenadur Breizh da vevañ dre abadennoù e-leizh a-hed ar bloaz, abadennoù douget gant Kêr ha gant ar c'hevredigezhioù hag ar c'hengevredigezhioù a skoazellomp. Laket hon eus an aozioù rekis e plus evit ma c'hellfe Ti ar Vro en em staliañ ha kreskiñ. Lakaat a reomp hor melestradur da vont war hentoù vertuziusoc'h, dre hanterouriezh ar garta Ya d'ar brezhoneg, gant skoazell Ofis publik ar brezhoneg, da skouer.

Engouestlet eo hor c'hêr en difrae Breizh 5/5 ivez abaoe 2018. An troc'h-se eus unan eus hon departamantoù a vir ouzh annezidi al Liger-Atlantel da vezañ lod eus ar Rannvro a stumm o identelezh, o sevenadur hag a zegas soñj dezho eus o istor ha da vevañ enni.

Ar Bretonezed hag ar Vretoned a vremañ, Gwenedadezed ha Gwenediz o vezañ lod anezho, a venn ivez bezañ adunanet gant merc'hed ha paotred al Liger-Atlantel. Breizh pemp departamant a rofe tro d'ar Vretoned ha d'ar Bretonezed, da baotred ha merc'hed Gwened, da adskoulmañ liammoù gant o istor, o sevenadur, o glad danvezel ha dizanvezel, hag a rofe lañs d'an diorren industriel hag ekonomikel, talvoudus evit an tiriad a-bezh, evit an embregerezhioù hag al labour.

E 2018 e oa bet dastumet 105 000 sinadur, kement ha 10% a gorf dilenn al Liger-Atlantel, evit ma vefe aozet ur guzuliadeg diwar-benn Adunvanidigezh Breizh.

Kuzul-kêr Gwened :

- a c'houlenn gant ar Stad kregiñ gant an argerzh lezenniñ evit gellout reiñ lañs, da gentañ, d'ur guzuliadeg gant annezidi al Liger-Atlantel war o c'hoant da vout stag ouzh Rannvro Breizh,
- a c'houlenn gant ar Gouarnamant doujañ disoc'hoù ar guzuliadeg ha kinnig dirak ar Vodadenn ur raktres lezenn evit adunvaniñ Breizh he femp departamant. »

M. UZENAT : En introduction, nous rappelons que nous avons été à l'initiative lors du mandat précédent du fameux vœu évoqué en septembre 2014. Nous avons fait une proposition, vous aviez demandé le renvoi en commission et vous aviez proposé un autre vœu que nous avons voté. En tout état de cause, sur la réunification de la Bretagne, notre position est constante sur le sujet. Pour autant, après la lecture de ce vœu plusieurs remarques. Tout d'abord sur la méthode : le 8 février, vous aviez annoncé une co-construction avec l'ensemble des groupes. L'invitation a seulement été adressée le 7 avril, donc deux mois après, pour une réunion 48 heures plus tard, en matinée, le 9 avril. Notre représentant qui travaillait Christian LE MOIGNE n'a pas pu participer à la réunion. Certains se sont étonnés des délais courts et là encore, il s'agissait d'un contexte important n'a pas permis très clairement cette co-construction. Christian LE MOIGNE souhaitait associer les élus de notre groupe, les uns et les autres avons aussi des obligations, donc on n'a pas pu s'impliquer comme nous le souhaitions. Donc sur la méthode, j'espère vraiment que ce genre de calendrier quand même ne se reproduira pas. Après sur le fond, plusieurs remarques quand même sur l'écriture de ce vœu, même si à Vannes on défend surtout le breton mais on a bien deux langues régionales en Bretagne pas qu'une seule. Ensuite, le paragraphe qui a été ajouté, nous gêne dans la formulation parce que expliquer ce que les habitants de Loire-Atlantique pensent ; les Vannetais comme n'importe qui d'autres extérieurs au département ne sont pas habilités à le faire. Nous sommes prêts à voter le vœu, à partir du moment où le vœu demande l'organisation de ce référendum, le respect du résultat en espérant évidemment que les habitants de Loire-Atlantique voteront en faveur de la Bretagne à cinq mais on ne peut pas demander d'ores et déjà au gouvernement d'anticiper le résultat de cette consultation et d'appeler un projet de loi, parce que l'on ne connaît pas le résultat. Si d'aventure les habitants de Loire-Atlantique exprimaient un vote défavorable et bien le gouvernement respecterait cette volonté et ne préparerait pas ce projet de loi, donc on ne peut pas demander dans ce même vœu une consultation référendaire, le respect du résultat et d'anticiper ce résultat.

M. AUFFRET : Sur cette deuxième partie de la demande, c'est-à-dire respecter le résultat de la consultation, évidemment, s'il est négatif, cela veut dire que cela s'arrête. Mais là, en l'occurrence, d'anticiper si le résultat était positif et uniquement dans ce cas, que nous engageons une procédure législative. Évidemment, on ne va pas engager de procédures législatives si le vote est contre et il n'y a aucune raison de pas respecter le vœu. En tout cas, c'était la philosophie de la rédaction.

M. MAHE O'CHINAL : Il est évident que lorsque la demande a été déposée en pays nantais, le périmètre a été établi dès que la demande a été proposée par les diverses associations y compris Breizh 5/5, Bretagne réunie, de façon à ce que le vote concerne vraiment les habitants de la Loire-Atlantique en priorité. C'est la raison pour laquelle nous sommes restés sur la consultation des habitants de Loire-Atlantique. Il est évident que lorsque l'on demande au gouvernement de respecter le résultat de la consultation, c'est une sorte d'anticipation. Je rappelle pour mémoire, parce qu'il ne faut jamais faire fi de l'histoire, que l'amputation du pays nantais ne s'est pas faite sur la consultation des habitants du pays nantais et de la Loire-Atlantique, mais sur le décret-loi pétainiste du 30 juin 1941, qu'on appelle le décret-loi Pétain-Darlan. Donc on n'est pas du tout dans cette construction. On est réellement dans une approche d'époque démocratique et nous sommes sur l'appréciation d'un vœu. Je pense que pour une ville comme la ville de Vannes après que Rennes Nantes Quimper Brest se soient prononcés, c'est le bon sens de pouvoir voter à cette délibération à l'unanimité.

M. UZENAT : Encore une fois sur l'issue positive, c'est ce que nous souhaitons toutes et tous. Mais au-delà de ces souhaits, il y a le respect de la démocratie. J'insiste vraiment, cela peut paraître anecdotique, mais ne l'est pas, parce que l'on dit bien le conseil municipal demande au gouvernement de respecter le résultat. Mais on demande aussi au conseil municipal de demander au gouvernement de proposer au Parlement un projet de loi visant à réunifier la Bretagne à cinq départements. Soit on précise « et si le résultat est positif », soit on enlève le fait de demander au gouvernement d'adopter un projet de loi mais on peut pas demander l'organisation d'un référendum et de respecter le résultat et d'engager la suite alors qu'on ne connaît pas ce résultat. La démocratie c'est ça.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

(Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote)

Débat

VCEU - M. RIOU :

« Ces derniers mois, 14 enfants se sont trouvés bien malgré eux sous les projecteurs de la presse locale. Les raisons de cette involontaire exposition ? Ils sont scolarisés, sans domicile fixe, parce que leurs parents, Albanais, Bangladais, Ivoiriens, ont vu leurs requêtes rejetées par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) ou la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) et font l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Un certain nombre d'associations vannetaises (Secours Catholique, RESF, la Cimade) tentent avec de maigres moyens de trouver des solutions. Elles se heurtent à deux difficultés :

La première est d'ordre juridique et réglementaire : personne ne souhaite être complice d'une infraction à une OQTF.

La seconde est matérielle : l'insuffisance de solutions immobilières adaptées d'accompagnement et d'hébergement.

Ces difficultés sont, entre autre, la conséquence du choix institutionnel fait par notre pays : la gestion de l'accueil des migrants est une compétence de l'Etat, pas des collectivités territoriales. Mais, en même temps, le maire de la ville doit accueillir et protéger ceux et celles qui vivent sur son territoire, et ce, d'autant plus qu'ils sont fragiles. Cela est d'autant plus vrai quand on parle d'une ville comme Vannes où les valeurs d'accueil et d'entraide sont cultivées comme des valeurs quasi identitaires. Quel conseiller municipal ici présent ne ferait pas sien ce texte d'un important chef d'état européen ? : « Personne ne peut donc être exclu, peu importe où il est né, et encore moins en raison des privilèges dont jouissent les autres parce qu'ils sont nés quelque part où existent plus de possibilités... Il est inacceptable que le lieu de naissance ou de résidence implique à lui seul qu'on ait moins de possibilités d'une vie digne et de développement » (encyclique « Fratelli tutti » du pape François).

Je demande donc au présent conseil de prendre l'engagement que tout enfant scolarisé et / ou résidant sur le territoire de la commune puisse bénéficier, lui et sa famille, d'un hébergement stable et digne pour la durée de sa scolarité ? Et, pour l'aider dans la mise en œuvre de cet engagement, je propose que notre ville adhère à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants » (ANVITA – <https://-anvita.fr>), dont je joins la charte. »

M. LE MAIRE : Vous avez dit que vous ne doutiez pas un seul instant qu'au sein de cette assemblée, chacune et chacun ne supporte ce qui peut arriver à un certain nombre de gens qui habitent sur notre territoire. Pour autant, l'assemblée pour se prononcer doit avoir connaissance de tout ce que fait la ville et les différents partenaires, et de ce que doit faire l'Etat, et de ce que ne fait pas l'Etat aujourd'hui dans un certain nombre de situation que vous venez de citer. Donc comme le permet le règlement intérieur, au regard du nécessaire approfondissement qu'elle demande, je vous propose de renvoyer l'examen de cette proposition de délibération en commission affaires sociales du prochain conseil municipal.

Débat

VŒU M. AUFFRET : C'est un vœu important qui touche très certainement beaucoup de personnes, personnellement, ici, dans cette assemblée, qui vise à faire de notre ville, une terre de liberté pour les personnels LGBT vous l'avez précisé.

*« Vœu déclarant Vannes, « terre de liberté » pour les personnes LGBTIQ+ /
Gwened, takad frankiz evit tadoù LGDTGE+*

Vue la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Vue la Déclaration universelle des Droits de l'Homme,

Considérant la proclamation par une centaine de collectivités locales polonaises de leur territoire comme "zones libres de l'idéologie LGBTI" et l'adoption par ces mêmes collectivités de « Chartes locales des droits de la famille », appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre les familles « non-traditionnelles », en particulier les familles monoparentales et celles avec des parents de même sexe, Considérant la résolution en réponse adoptée le 11 mars dernier par le Parlement européen à l'initiative de plusieurs parlementaires européens, dont notre député européen breton Pierre KARLESKIND, proclamant l'Union européenne "zone de liberté" pour les personnes LGBTQI+,

Considérant le texte de cette résolution : « Les personnes LGBTIQ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution »

Considérant la force symbolique de cette proclamation pour toutes celles et tous ceux qui souffrent de discrimination fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre,

Considérant l'adoption à l'unanimité par le conseil municipal de Quimper le 1e avril dernier d'un vœu déclarant la ville de Quimper zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+ et les déclarations d'intention de nombreuses autres communes de poursuivre l'initiative sur leur territoire,

Considérant l'augmentation de 36% des actes homophobes en 2020 selon le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que sur une année, 25% des tentatives de suicide chez les adolescents concernent un jeune LGBT selon l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé,

Considérant l'importance d'affirmer et de réaffirmer que sur notre territoire, chacun est libre de vivre sa vie et que Vannes est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous,

Le conseil municipal de Vannes : • déclare Vannes « terre de liberté » pour les personnes LGBTIQ+ / Gwened « takad frankiz » LGDTGE+, • dénonce toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. »

M. LE MAIRE : Vous avez rappelé M. AUFFRET le droit à la différence, le droit à la liberté. Vous avez aussi rappelé les situations dramatiques de nos concitoyens qui se trouvent dans des situations difficiles parfois de l'environnement qu'il soit familial, soit amical, soit professionnel. Mais pour autant, je pense que ce vœu doit aussi être traité en commission. J'irai plus loin, je vais demander la saisine du comité consultatif de l'égalité femme homme ou cette question avait déjà été légèrement abordée la dernière fois. Donc je propose à notre assemblée, conformément au règlement intérieur, de renvoyer l'examen de cette proposition de vœu en commission au prochain conseil municipal et au conseil consultatif égalité hommes femmes de notre ville.

M. AUFFRET : Monsieur, juste pour bien comprendre. Du coup, c'est quoi le souci avec ce vœu ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de souci. Je pense qu'il faut apporter à l'ensemble de l'assemblée les éclaircissements nécessaires. Vous avez tous souhaité que le comité consultatif de l'égalité femme homme ne soit pas un gadget, et bien ce n'est pas un gadget puisqu'il va traiter cette question importante comme celle que vous soulevez ce soir M. AUFFRET.

FIN DE LA SEANCE A 21 H 45

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AVRIL 2021

§ § § § § §

1. Régie de recettes Stationnement sur voirie (régie n°209)
2. Direction Culture - Service Musées-Patrimoine
3. Affaire F20HORTICOLE - Déclaration sans suite lot 7
4. Halles et Marchés - Tarifs 2021- RECTIFICATIF
5. Direction Culture - Services Musées-Patrimoine
6. Régie de recettes Aménagement Urbain Régie n°220
7. Direction Culture - Musées-Patrimoine
8. Direction culture - Musées-Patrimoine
9. Médiathèques - Acquisition de livres d'artistes et livres anciens - Subventions
10. Restructuration des rues René Roëckel, François Rude, Auguste Rodin et Jean-Baptiste Carpeaux - Demande de financement au titre du Programme de Solidarité Territoriale
11. Déclaration sans suite lot 1 acquisition de véhicules
12. Exercice du droit de préemption